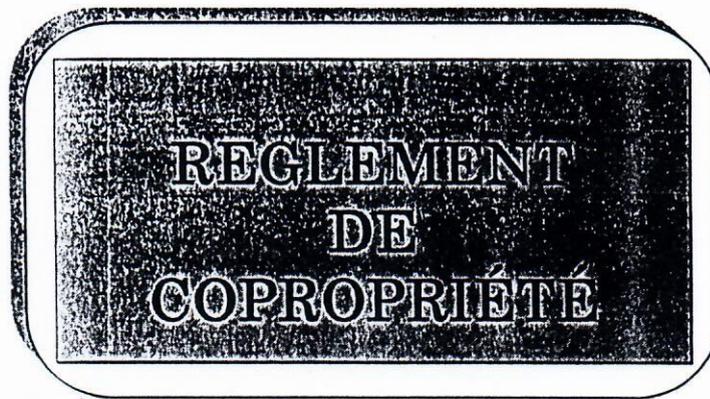


COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE
FILIALE DE LA C.D.G DEVELOPPEMENT
GROUPE DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

-RABAT-



ENSEMBLE IMMOBILIER : LES CEDRES
NOM DE LA PROPRIETE : M'TAA Q - 3 - I - 36
TITRE FONCIER : 64 675 / 38
SURFACE : 1Ha 64 A 44Ca.



Mohammed MOUSSA
I.G.T.
13, Zankat Al Madina
Tél: 0537-72-60-25
-RABAT-

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

1

REGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ
CONCERNANT PROPRIÉTÉ DITE M' TAA Q-3-I-36

TF 64 675 / 38

SITUÉE A TEMARA GUICH OUDAYA -

La Compagnie Générale Immobilière, filiale de CDG Développement dont le siège est situé à Rabat, Immeuble de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Place Moulay El Hassan, représentée par ses mandataires habilités à cet effet, a entrepris la réalisation d'une résidence fermée dénommée **Les cèdres** sur le terrain, objet du titre foncier n° 64 675 / 38 d'une superficie de 1Ha 64A 44Ca située à **TEMARA**

Les travaux de construction ayant été achevés, la C.G.I envisage de vendre les appartements composant le programme, conformément aux dispositions de la loi 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis et des textes pris pour son application.

La C.G.I. a établi, ainsi qu'il suit et conformément aux prescriptions de la loi 18-00, le présent règlement de copropriété destiné d'une part à régler le rapport de voisinage et les droits et charges respectifs des futurs propriétaires, et d'autre part à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de la Résidence.

Le présent règlement oblige les différents propriétaires actuels et futurs et leurs ayant droits : héritiers, cessionnaires ou locataires, en un mot quiconque jouit par le fond ou le revenu des appartements faisant partie de la résidence. L'obligation sus visée résulte pour chaque propriétaire futur de la signature par lui du contrat de vente étant entendu que cette signature vaut approbation et acceptation du présent règlement dans toutes ses dispositions et sans aucune réserve.

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, dans chaque bail ou acte de location, en un mot dans tout acte passif ou actif qui produira par son effet ou sa conséquence un changement d'occupants ou de propriétaires d'un appartement

il sera spécifié sous peine de nullité que le nouvel occupant ou propriétaire ou locataire quel qu'il soit, s'obligera à l'exécution pleine, entière et sans réserve, des clauses, charges et conditions du présent règlement. Les actes destinés à modifier ou à compléter le présent règlement seront déposés à la Conservation Foncière de **TEMARA**.

Le présent règlement comporte en plus du préambule :

Titre I : La description sommaire de l'immeuble par niveau

Titre II : Le tableau de répartition des quotes-parts et tantièmes d'indivision.

Titre III : Les règles de copropriété découlant des dispositions de la loi 18-00 précitée.

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037 72.60.25

Agence Nationale de la Conservation
 Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre
TEMARA

Mohamed EL ANDALOUSSI

TITRE I**DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RESIDENCE**

La résidence faisant l'objet du présent règlement est composée de 16 immeubles divisés en 270 parties dont 170 parties privatives et 100 parties communes.

L'ensemble de la résidence est réparti en 16 immeubles à savoir :

- Immeuble 1 ✓
- Immeuble 2 ✓
- Immeuble 3 ✓
- Immeuble 4 ✓
- Immeuble 5 ✓
- Immeuble 6 ✓
- Immeuble 7 ✓
- Immeuble 8 ✓
- Immeuble 9 ✓
- Immeuble 10 ✓
- Immeuble 11 ✓
- Immeuble 12 ✓
- Immeuble 13 ✓
- Immeuble 14 ✓
- Immeuble 15 ✓
- Immeuble 16 ✓

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

DESCRIPTION SOMMAIRE DU SOUS SOL**SOUS-SOL**

Le Sous-sol couvrant une superficie de 16444m² située de la côte -2.80m à la côte -0.20m d'une hauteur intérieure de 2.60m est divisé en 109 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 5A : de 22m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP5 Imm 1 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 6A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP6 Imm 1 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 15A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP15 Imm 1 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 16A : de 20m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP16 Imm 1 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 18A : de 20m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP18 Imm 1 au 2^{eme} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 19A : de 31m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP19 Imm 1 au 2^{eme} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 20A : de 34m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP20 Imm 1 au 3^{eme} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 21A : de 32m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP21 Imm 1 au 3^{eme} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 22A : de 28m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP22 Imm 1 au 4^{eme} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 23A : de 38m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP23 Imm 1 au 4^{eme} Etage)

- ARTIE PRIVATIVE N° 25A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP25 Imm 2 au RDCH)
 ARTIE PRIVATIVE N° 26A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP26 Imm 2 au RDCH)
 ARTIE PRIVATIVE N° 30A : de 20m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP30 Imm 2 au 1^{er} Etage)
 ARTIE PRIVATIVE N° 31A : de 20m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP31 Imm 2 au 1^{er} Etage)
 ARTIE PRIVATIVE N° 33A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP33 Imm 2 au 2^{eme} Etage)
 ARTIE PRIVATIVE N° 34A : de 15m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP34 Imm 2 au 2^{eme} Etage)
 ARTIE PRIVATIVE N° 35A : de 16m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP35 Imm 2 au 3^{eme} Etage)
 ARTIE PRIVATIVE N° 36A : de 19m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP36 Imm 2 au 3^{eme} Etage)
 ARTIE PRIVATIVE N° 37A : de 30m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP37 Imm 2 au 4^{eme} Etage)
 ARTIE PRIVATIVE N° 38A : de 35m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP38 Imm 2 au 4^{eme} Etage)

- PARTIE PRIVATIVE N° 40A : de 19m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP40 Imm 3 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 41A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP41 Imm 3 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 45A : de 31m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP45 Imm 3 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 46A : de 31m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP46 Imm 3 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 48A : de 47m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP48 Imm 3 au 2^{eme} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 49A : de 25m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP49 Imm 3 au 2^{eme} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 50A : de 26m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP50 Imm 3 au 3^{eme} Etage)

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géométrie Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

chef de Bureau d'Immatri-culation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE PRIVATIVE N° 51A : de 25m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP51 Imm 3 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N°52A : de 26m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP52 Imm 3 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 53A : de 22m² de surface est composée de deux parkings (liée à la PP53 Imm 3 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 55A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP55 Imm 4 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 56A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP56 Imm 4 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 61A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP61 Imm 4 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 62A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP62 Imm 4 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 65A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP65 Imm 4 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 66A : de 21m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP66 Imm 4 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 67A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP67 Imm 4 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 67B : de 16m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP67 Imm 4 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 68A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP68 Imm 4 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 68B : de 16m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP68 Imm 4 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 69A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP69 Imm 4 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 69B : de 16m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP69 Imm 4 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 70A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP70 Imm 4 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 70B : de 16m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP70 Imm 4 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 80A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP80 Imm 5 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 81A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP81 Imm 5 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 82A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP82 Imm 5 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 83A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP83 Imm 5 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 84A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP84 Imm 5 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 85A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP85 Imm 5 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 88A : de 19m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP88 Imm 6 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 93A : de 11m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP93 Imm 6 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 97A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP97 Imm 6 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 99A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP99 Imm 6 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 101A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP101 Imm 6 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 111A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP111 Imm 7 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 112A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP112 Imm 7 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 113A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP113 Imm 7 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 114A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP114 Imm 7 au 3^{ème} Etage)

Mohamed MOUSSA
ingénieur Géomètre Topographe
13, Zankaï Al Madina
RAJOUT Tel: 037 72 60 25

Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE PRIVATIVE N° 115A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP115 Imm 7 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 116A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP116 Imm 7 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 125A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP125 Imm 8 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 129A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP129 Imm 8 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 131A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP131 Imm 8 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 133A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP133 Imm 8 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 145A : de 11m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP145 Imm 9 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 146A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP146 Imm 9 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 147A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP147 Imm 9 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 148A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP148 Imm 9 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 149A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP149 Imm 9 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 150A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP150 Imm 9 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 153A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP153 Imm 10 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 158A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP158 Imm 10 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 160A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP160 Imm 10 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 161A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP161 Imm 10 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 162A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP162 Imm 10 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 163A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP163 Imm 10 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 164A : de 14m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP164 Imm 10 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 165A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP165 Imm 10 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 168A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP168 Imm 11 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 173A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP173 Imm 11 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 174A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP174 Imm 11 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 178A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP178 Imm 11 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 179A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP179 Imm 11 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 180A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP180 Imm 11 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 181A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP181 Imm 11 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 182A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP182 Imm 11 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 183A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP183 Imm 11 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 184A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP184 Imm 11 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 185A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP185 Imm 11 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 186A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP186 Imm 11 au 4^{ème} Etage)

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.80.25

Chef de Bureau d'Immatriation

Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE PRIVATIVE N° 220A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP220 Imm 14 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 224A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP224 Imm 14 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 226A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP226 Imm 14 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 229A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP229 Imm 14 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 230A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP230 Imm 14 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 231A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP231 Imm 14 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 232A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP232 Imm 14 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 233A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP233 Imm 14 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 234A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP234 Imm 14 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 235A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP235 Imm 14 au 4^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 236A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP236 Imm 14 au 4^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 237A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP237 Imm 14 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 249A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP249 Imm 15 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 251A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP251 Imm 15 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 253A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP253 Imm 15 au 4^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 261A : de 14m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP261 Imm 16 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 265A : de 13m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP265 Imm 16 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 267A : de 14m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP267 Imm 16 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 269A : de 12m^2 de surface est composée d'un parking (liée à la PP269 Imm 16 au 4^{ème} Etage)

PARTIE COMMUNE N°1 : de 1981m^2 de surface est composée de l'aire de circulation, rampe et local Aid Al Adha.
 PARTIE COMMUNE N°2 : de 240m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur débarras, local poubelle et sas.
 PARTIE COMMUNE N°3 : de 186m^2 de surface est composée de murs et piliers.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N°4 : de 12242m^2 de surface est composée de terre plein.

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

Chargé de Bureau d'Orientation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PARKING AERIEN**PARKING AERIEN**

Le parking Aérien couvrant une superficie de 16444m², est divisé en 75 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 72A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP72 Imm 5 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 73A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP73 Imm 5 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 76A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP76 Imm 5 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 77A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP77 Imm 5 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 87A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP87 Imm 6 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 92A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP92 Imm 6 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 96A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP96 Imm 6 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 98A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP98 Imm 6 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 100A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP100 Imm 6 au 4^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 103A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP103 Imm 7 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 104A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP104 Imm 7 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 107A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP107 Imm 7 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 108A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP108 Imm 7 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 118A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP118 Imm 8 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 119A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP119 Imm 8 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 124A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP124 Imm 8 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 128A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP128 Imm 8 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 130A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP130 Imm 8 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 132A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP132 Imm 8 au 4^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 135A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP135 Imm 9 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 136A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP136 Imm 9 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 141A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP141 Imm 9 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 142A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP142 Imm 9 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 145B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP145 Imm 9 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 146B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP146 Imm 9 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 147B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP147 Imm 9 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 148B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP148 Imm 9 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 149B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP150 Imm 9 au 4^{ème} Etage)

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037 72.80.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE PRIVATIVE N°152A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP152 Imm 10 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N°157A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP157 Imm 10 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 161B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP161 Imm 10 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 163B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP163 Imm 10 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 165B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP165 Imm 10 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 167A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP167 Imm 11 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 174B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP174 Imm 11 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 175A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP175 Imm 11 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N°179B : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP179 Imm 11 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N°182B : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP182 Imm 11 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N°185B : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP185 Imm 11 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 188A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP188 Imm 12 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 189A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP189 Imm 12 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 192A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP192 Imm 12 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 193A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP193 Imm 12 au 1^{er} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 196A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP196 Imm 12 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 197A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP197 Imm 12 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 198A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP198 Imm 12 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 199A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP199 Imm 12 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N°200A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP200 Imm 12 au 4^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 201A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP201 Imm 12 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 203A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP203 Imm 13 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 204A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP204 Imm 13 au RDCH)
 PARTIE PRIVATIVE N° 207A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP207 Imm 13 au 1^{er}Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 208A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP208 Imm 13 au 1^{er}Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 211A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP211 Imm 13 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 212A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP212 Imm 13 au 2^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 213A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP213 Imm 13 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 214A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP214 Imm 13 au 3^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 215A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP215 Imm 13 au 4^{ème} Etage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 216A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP216 Imm 13 au 4^{ème} Etage)

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat Al Madina
 RAJAT Tel : 037 72.80.25

Chef de Bureau d'Immobilier
 Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE PRIVATIVE N° 218A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP218 Imm14 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 219A : de 13m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP219 Imm14 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 225A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP225 Imm 14 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 239A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP239 Imm 15 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 240A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP240 Imm 15 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 244A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP244 Imm 15 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 245A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP245 Imm 15 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 248A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP248 Imm 15 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 250A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP250 Imm 15 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 252A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP252 Imm 15 au 4^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 255A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP255 Imm 16 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 256A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP256 Imm 16 au RDCH)

PARTIE PRIVATIVE N° 260A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP260 Imm 16 au 1^{er} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 264A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP264 Imm 16 au 2^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 266A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP266 Imm 16 au 3^{ème} Etage)

PARTIE PRIVATIVE N° 268A : de 12m² de surface est composée d'un parking (liée à la PP268 Imm 16 au 4^{ème} Etage)

PARTIE COMMUNE N° 1 : de 832m² de surface est composée aire de circulation.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 47m² de surface est composée des cages d'escaliers.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Surface totale des immeubles de 1 à 16 : 5800m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037 72.60.25

Chief de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSS

Immeuble : 1**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 1**

L'immeuble 1 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 5 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 411m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 5 : de 146m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et une terrasse de 4m² (Possède la PP5A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 6 : de 147m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et une terrasse de 4m² (Possède la PP6A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 7 : de 45m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 8 : de 45m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 9 : de 28m² de surface est composée de délaissé.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 2 à 16 : 5389m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chargé de Bureau d'Architecture
M. EL ANDALOUSSI

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 411m^2 située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisé en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 15 : de 153m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 9m^2 et une terrasse de 2m^2 . (Possède la PP15A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 16 : de 154m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 9m^2 et une terrasse de 2m^2 . (Possède la PP16A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 7 : de 18m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T

PARTIE COMMUNE N° 8 : de 50m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 17 : de 36m^2 de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 2 à 16 : 5307m^2

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 411m^2 située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 18 : de 155m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 8m^2 et une terrasse de 7m^2 . (Possède la PP18A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 19 : de 155m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 8m^2 et une terrasse de 7m^2 . (Possède la PP19A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 7 : de 18m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T

PARTIE COMMUNE N° 8 : de 73m^2 de surface est composée de murs, piliers, jardinière et gaines

PARTIE COMMUNE N° 17 : de 10m^2 de surface est composée de vide.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chief de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 2 à 16 : 5340m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 411m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°20 : de 155m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 8m² et une terrasse de 7m². (Possède la PP20A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N°21 : de 155m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 8m² et une terrasse de 7m². (Possède la PP21A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 7 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T

PARTIE COMMUNE N° 8 : de 53m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 17 : de 30m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10700m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 2 à 16 : 5333m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 414m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 22 : de 158m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 11m² et une terrasse de 7m² (Possède la PP22A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 23 : de 159m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 11m² et une terrasse de 7m² (Possède la PP23A au Sous Sol)

Mohamed MOUSSA
ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka' Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immobilier
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE COMMUNE N° 7 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T
 PARTIE COMMUNE N° 8 : de 73m² de surface est composée de murs, piliers, jardinière et gaines.
 PARTIE COMMUNE N° 17 : de 6m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 2 à 16 : 5339m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 405m² située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 24 : de 353m² de surface est composée d'une terrasse non constructible

PARTIE COMMUNE N° 7 : de 17m² de surface est composée d'une cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 8 : de 22m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 17 : de 13m² de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 2 à 16 : 5317m².

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037 72 60 25

Chef de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble : 2**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 2**

L'immeuble 2 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : Jardins, allées T 64675/38
- A l'Est : Jardins, allées, T 64675/38
- Au sud : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : Jardins, allées T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 4 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 411m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 25 : de 146m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et une terrasse de 4m² (Possède la PP25A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 26 : de 147m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et une terrasse de 4m² (Possède la PP26A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 27 : de 45m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 28 : de 45m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 29 : de 28m² de surface est composée de délaissé.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins, allées

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madine
RABAT Tél : 037.72.60.25

Chargé de Bureau d'Immobilier
Estimé EL ANDALOUSSI

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-et de 3 à 16 : 5389m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 411m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 Parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 30 : de 153m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et 4 balcons de 11m². (Possède la PP30A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 31 : de 154m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et 4 balcons de 11m². (Possède la PP31A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 27 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T

PARTIE COMMUNE N° 28 : de 50m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 32 : de 36m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-et de 3 à 16 : 5307m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 411m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 33 : de 155m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 8m² et une terrasse de 7m² (Possède la PP33A au Sous Sol)

PARTIE PRIVATIVE N° 34 : de 155m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 8m² et une terrasse de 7m² (Possède la PP34A au Sous Sol)

PARTIE COMMUNE N° 27 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T

PARTIE COMMUNE N° 28 : de 73m² de surface est composée de murs, piliers, jardinière et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 32 : de 10m² de surface est composée de vides.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1 et de 3 à 16 : 5340m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 411m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°35 : de 155m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 8m² et une terrasse de 7m² (Possède la PP35A au Sous Sol)

PARTIE PRIVATIVE N°36 : de 155m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 8m² et une terrasse de 7m² (Possède la PP36A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 27 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T

PARTIE COMMUNE N° 28 : de 53m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 32 : de 30m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-et de 3 à 16 : 5333m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 414m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 37 : de 158m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 11m² et une terrasse de 7m². (Possède la PP37A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 38 : de 159m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un Salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 11m² et une terrasse de 7m². (Possède la PP38A au Sous Sol).

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Ingénieur d'Architecture
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE COMMUNE N° 27 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T

PARTIE COMMUNE N° 28 : de 73m² de surface est composée de murs, piliers, jardinière et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 32 : de 6m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-et de 3 à 16 : 5339m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 405m² située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 39 : de 353m² de surface est composée d'une terrasse non constructible

PARTIE COMMUNE N° 27 : de 17m² de surface est composée d'une cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 28 : de 22m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 32 : de 13m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10722m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-et de 3 à 16 : 5317m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037 72 40 25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

IMMEUBLE 3**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 3**

L'immeuble 3 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud Ouest : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 5 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 411m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 40 : de 146m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et une terrasse de 4m² (Possède la PP40A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 41 : de 147m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et une terrasse de 4m² (Possède la PP41A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 42 : de 45m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 45m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 44 : de 28m² de surface est composée de délaissé.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins, allées

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-2-et de 4 à 16 : 5389m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT TEL : 037 72.60.73

Chef de Bureau
Etablissement EL ANDALOUS

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 411m^2 située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 Parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 45 : de 153m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et 4 balcons de 11m^2 . (Possède la PP45A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 46 : de 154m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et 4 balcons de 11m^2 . (Possède la PP46A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 42 : de 18m^2 de surface est composée de cage d'escaliers, ascenseur, et G.T

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 50m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 47 : de 36m^2 de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-2- et de 4 à 16 : 5307m^2 .

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 411m^2 située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 48 : de 155m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3balcons de 8m^2 et une terrasse de 7m^2 (Possède la PP48A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 49 : de 155m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3balcons de 8m^2 et une terrasse de 7m^2 (Possède la PP49A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N°42 : de 18m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 73m^2 de surface est composée de murs, piliers, jardinière et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 47 : de 10m^2 de surface est composée de vides.

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

Chief de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-2- et de 4 à 16 : 5340m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 411m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N°50 : de 155m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3balcons de 8m² et une terrasse de 7m² (Possède la PP50A au Sous Sol)
- PARTIE PRIVATIVE N°51 : de 155m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3balcons de 8m² et une terrasse de 7m² (Possède la PP51A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 42 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 53m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 47 : de 30m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-2- et de 4 à 16 : 5333m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 414m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 52 : de 158m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 11m² et une terrasse de 7m². (Possède la PP52A au Sous Sol)
- PARTIE PRIVATIVE N° 53 : de 159m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards, 3 balcons de 11m² et une terrasse de 7m². (Possède la PP53A au Sous Sol)

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immobilier
Moussa EL ANTALOUSSE

PARTIE COMMUNE N° 42 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 73m² de surface est composée de murs, piliers, jardinière et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 47 : de 6m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-2- et de 4 à 16 : 5339m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 405m² située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 54 : de 353m² de surface est composée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 42 : de 17m² de surface est composée d'une cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 22m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 47 : de 13m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1-2- et de 4 à 16 : 5317m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037 72.80.25

Chief de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

IMMEUBLE 4**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 4**

L'immeuble 4 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud Ouest : Immeuble 5 R.d.ch + 4 étage T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 7 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 337m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 55 : de 123m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards, une terrasse de 6m² et un balcon de 1m² (Possède la PP55A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 56 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards. (Possède la PP56A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 57 : de 27m² de surface est composée d'une conciergerie comprenant une chambre, un hall, une cuisine, un W.C et une toilette.

PARTIE COMMUNE N° 58 : de 37m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 36m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 60 : de 18m² de surface est composée de délaissé.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins, allées

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 3 et de 5 à 16 : 5463m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat Al Madina
 RAHAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Urbanisme
 EL ANDALOUSSI

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 343m^2 située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 61 : de 123m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et 2 balcons de 7m^2 . (Possède la PP61A au Sous Sol)

PARTIE PRIVATIVE N° 62 : de 120m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 5 placards (Possède la PP62A au Sous Sol)

PARTIE COMMUNE N° 58 : de 33m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 38m^2 de surface est composée de murs, piliers, dalle et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 63 : de 11m^2 de surface est composée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 64 : de 18m^2 de surface est composée des vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 3 et de 5 à 16 : 5375m^2

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 340m^2 située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 65 : de 125m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et 2 balcons de 9m^2 . (Possède la PP65A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 66 : de 120m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 5 placards. (Possède la PP66A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 58 : de 33m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 42m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 64 : de 20m^2 de surface est composée de vide.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zankat Al Madina
RAJAH Tel : 037.72.60.25

Chief de Bureau d'Immatri-culation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 3 et de 5 à 16 : 5411m^2

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 340m^2 située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 67 : de 125m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 2 placards et 2 balcons de 9m^2 . (Possède la PP67A -67B au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 68 : de 120m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 5 placards. (Possède la PP68A -68B au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 58 : de 33m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 40m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 64 : de 22m^2 de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 3 et de 5 à 16 : 5404m^2 .

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 340m^2 située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 69 : de 125m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et 2 balcons de 9m^2 . (Possède la PP69A -69B au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 70 : de 120m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, cuisine, une buanderie, 2 SDB et 5 placards. (Possède la PP70A -70B au Sous Sol).

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE COMMUNE N° 58 : de 33m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 42m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 64 : de 20m² de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 3 et de 5 à 16 : 5413m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 337m² située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 271m² de surface est composée d'une terrasse non constructible

PARTIE COMMUNE N° 58 : de 25m² de surface est composée de la cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 21m² de surface est composée de murs, piliers, jardinière, dalle et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 64 : de 20m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée des vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 3 et de 5 à 16 : 5385m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Medina
RABAT Tel : 037 72 60 25

Signature
Date

IMMEUBLE 5**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 5**

L'immeuble 5 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord Est : Immeuble 4 R.d.ch + 4 étage T 64675/38 ✓
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38 ✓
- Au Sud Ouest : jardins, allées, T 64675/38 ✓
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38 ✓

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 5 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 326m^2 située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 72 : de 112m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards (Possède la PP72A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 73 : de 112m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards (Possède la PP73A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 74 : de 63m^2 de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur, B.L, local poubelle.

PARTIE COMMUNE N° 75 : de 39m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m^2 de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m^2 de surface est composée de jardins, allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m^2 de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m^2 de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m^2 de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 4 et de 6 à 16 : 5474m^2

SURFACE DES PARKING AERIEN : 1833m^2

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zankat Al Medina
RABAT Tél : 037 72 60 25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 328m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 76 : de 112m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards (Possède la PP76A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 77 : de 114m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP77A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 74 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers ascenseur et G.T

PARTIE COMMUNE N° 75 : de 41m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 78 : de 23m² de surface est composée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 79 : de 19m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 4 et de 6 à 16: 5390m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 346m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°80 : de 140m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 4 placards et une toilette (Possède la PP80A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 81 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 4 placards, un balcon de 2m² et une toilette (Possède la PP81A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 74 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 75 : de 40m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 79 : de 6m² de surface est composée de vides.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RAHAT Tel: 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1 à 4 et de 6 à 16 : 5405m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 346m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 82 : de 140m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 4 placards (Possède la PP82A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 83 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette 4 placards, et un balcon de 2m². (Possède la PP83A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 74 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 75 : de 40m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 79 : de 6m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 4 et de 6 à 16 : 5398m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 346m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 3.00m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 84 : de 140m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 4 placards (Possède la PP84A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 85 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP85A au Sous Sol).

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13. Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatri-culation

Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE COMMUNE N° 74 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 75 : de 40m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 79 : de 6m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 4 et de 6 à 16: 5407m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 343m² située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 86 : de 301m² de surface est composée d'une terrasse non constructible

PARTIE COMMUNE N° 74 : de 18m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur.

PARTIE COMMUNE N° 75 : de 24m² de surface est composée de murs, piliers, gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée des vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 4 et de 6 à 16: 5379m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Medina
RAJAH Tel: 037 72 60 25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSS

Immeuble : 6**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 6**

L'immeuble 6 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud Ouest : immeuble 7 R.d.ch + 4 étages T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 6 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 391m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 87 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 3 placards (Possède la PP87A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 88 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 5 placards. (Possède la PP88A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 89 : de 67m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 90 : de 41m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 91 : de 27m² de surface est composée de délaissé.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins, allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RAHAT Tel : 037.72.80.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 5 et de 7 à 16 : 5409m²

SURFACE DES PARKING AERIEN : 1833m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 398m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°92 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP92A au R.d.ch). —

PARTIE PRIVATIVE N° 93 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 5 placards (Possède la PP93A au Sous Sol). —

PARTIE COMMUNE N°89 : de 32m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T. —

PARTIE COMMUNE N° 90 : de 45m² de surface est composée de murs, piliers et gaines. —

PARTIE COMMUNE N° 94 : de 5m² de surface est composée d'une terrasse inaccessible. —

PARTIE COMMUNE N° 95 : de 60m² de surface est composée de vides. —

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m² de surface est composée de vides. —

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 5 et de 7 à 16 : 5320m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 403m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°96 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP96A au R.d.ch). —

PARTIE PRIVATIVE N° 97 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 5 placards (Possède la PP97A au Sous Sol). —

PARTIE COMMUNE N° 89 : de 32m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T. —

PARTIE COMMUNE N° 90 : de 46m² de surface est composée de murs, piliers et gaines. —

PARTIE COMMUNE N° 95 : de 69m² de surface est composée de vides. —

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chief de Bureau d'Immobilier
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides. _____

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLÉS : de 1 à 5 et de 7 à 16 : 5348m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 403m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 98 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP98A au R.d.ch). _____

PARTIE PRIVATIVE N° 99 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 5 placards (Possède la PP99A au Sous Sol). _____

PARTIE COMMUNE N° 89 : de 32m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T. _____

PARTIE COMMUNE N° 90 : de 46m² de surface est composée de murs, piliers et gaines _____

PARTIE COMMUNE N° 95 : de 69m² de surface est composée de vides. _____

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides. _____

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 5 et de 7 à 16 : 5341m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 403m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 100 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP100A au R.d.ch). _____

PARTIE PRIVATIVE N° 101 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, toilette et 5 placards (Possède la PP101A au Sous Sol). _____

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immobilier
Mohamed EL ANDALOUSSI

- PARTIE COMMUNE N° 89 : de 32m² de surface est composée d'une cage d'escaliers.
 PARTIE COMMUNE N° 90 : de 46m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.
 PARTIE COMMUNE N° 95 : de 69m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : 1 de 1 à 5 et de 7 à 16 : 5350m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 403m² située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

- PARTIE COMMUNE N° 102 : de 304m² de surface est composée d'une terrasse non constructible.
 PARTIE COMMUNE N° 89 : de 22m² de surface est composée de la cage d'escaliers et G.T.
 PARTIE COMMUNE N° 90 : de 25m² de surface est composée de murs, piliers, gaines.
 PARTIE COMMUNE N° 95 : de 52m² de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 5 et de 7 à 16 : 5319m²

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Inmatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble : 7**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 7**

L'immeuble 7 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord Est : immeuble 6 R.d.ch + 4 étages T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud Ouest : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 5 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 328m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 103 : de 113m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards. (Possède la PP103A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 104 : de 114m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards. (Possède la PP104A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 105 : de 66m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur, Local poubelle, B.L, et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 106 : de 35m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins, allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 6 et de 8 à 16 : 5472m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 327m^2 située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 80m est divisée en 2 Parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 107 : de 113m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards. (Possède la PP107A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 108 : de 115m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 4 placards et un balcon de 2m^2 . (Possède la PP108A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 105 : de 18m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 106 : de 37m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 109 : de 25m^2 de surface est composée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 110 : de 19m^2 de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 6 et de 8 à 16 : 5391m^2

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 343m^2 située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 111 : de 139m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 4 placards (Possède la PP111A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 112 : de 141m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m^2 . (Possède la PP112A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 105 : de 17m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 106 : de 40m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 110 : de 6m^2 de surface est composée de vide.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

chef de Bureau d'Ingenierie
M. EL ANDALOUSS

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vide.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 6 et de 8 à 16 : 5408m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 343m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 113 : de 139m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 4 placards, (Possède la PP113A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 114 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP114A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 105 : de 17m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 106 : de 40m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 110 : de 6m² de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 6 et de 8 à 16 : 5401m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 343m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 115 : de 139m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 4 placards (Possède la PP115A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 116 : de 141m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP116A au Sous Sol).

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka' Al Medina
RABAT Tel : 037 72 80 25

Chef de Bureau d'Immobilier
EL ANCALOUSS

PARTIE COMMUNE N° 105 : de 17m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 106 : de 40m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 110 : de 6m^2 de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 6 et de 8 à 16 : 5410m^2

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 342m^2 située au dessus de la cote 15.40m est divisée en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 117 : de 300m^2 de surface est composée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 105 : de 17m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers et ascenseur.

PARTIE COMMUNE N° 106 : de 25m^2 de surface est composée de murs, piliers, jardinière et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 6 et de 8 à 16 : 5380m^2

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka' Ai Medina
RABAT Tel : 037 72 86 25

Chef de Bureau d'Urbanisme
M. EL ANDALOUZI

Immeuble : 8

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 8

L'immeuble 8 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord Est : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud : immeuble 11 R.d.ch +4 étages, T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 7 parties communes elles sont détaillées ci dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Rez de chaussée couvrant une superficie de 298m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 118 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, un WC, une toilette, 4 placards et une terrasse de 2m². (Possède la PP118A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 119 : de 93m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant, un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards (Possède la PP119A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 28m² de surface est composée d'une conciergerie comprenant une chambre, un hall, une cuisine, une douche et un W.C.

PARTIE COMMUNE N° 121 : de 46m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, nourrice et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 122 : de 29m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 123 : de 6m² de surface est composée de délaissé.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Service de Planification d'Urbanisme

Mohamed M. ABDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

- PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.
PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.
PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.
PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.
PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 7 et de 9 à 16: 5502m²
SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 301m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 124 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, un WC, une toilette, 4 placards, et un balcon de 2m². (Possède la PP124A au R.d.ch).
PARTIE PRIVATIVE N° 125 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP125A au Sous Sol).

- PARTIE COMMUNE N° 121 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.
PARTIE COMMUNE N° 122 : de 35m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.
PARTIE COMMUNE N° 126 : de 22m² de surface est composée de terrasse inaccessible.
PARTIE COMMUNE N° 127 : de 14m² de surface est composée par vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 7 et de 9 à 16 : 5417m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 301m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.66.23

chef de Bureau d'Immobilier
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE PRIVATIVE N° 128 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, un WC, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP123A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 129 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP129A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 121 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 122 : de 32m² de surface est composée de murs, piliers, gaines.

PARTIE COMMUNE N° 127 : de 39m² de surface est composée par vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 7 et de 9 à 16 : 5450m²

TROISIEME ETAGE.

Le troisième étage couvrant une superficie de 301m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 130 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, un WC, une toilette et 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP130A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 131 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP131A au Sous Sol)

PARTIE COMMUNE N° 121 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 122 : de 32m² de surface est composée de murs, piliers, gaines.

PARTIE COMMUNE N° 127 : de 39m² de surface est composée par vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 7 et de 9 à 16 : 5443m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13. Zankat Al Madina
RAISAT Tél : 037 72.46.25

Chef de Bureau d'Immobilier
Mohamed EL ANDALOUSSI

QUATRIEME ETAGE

La quatrième étage couvrant une superficie de 301m^2 située entre la cote 12.40m à la cote 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 132 : de 96m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, un WC, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m^2 . (Possède la PP132A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 133 : de 115m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 4 placards et un balcon de 2m^2 (Possède la PP133A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 121 : de 19m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 122 : de 32m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 127 : de 39m^2 de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m^2 de surface est composée de vides

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 7 et de 9 à 16 : 5452m^2

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 298m^2 située au dessus de la cote 15.40m est divisée en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 134 : de 264m^2 de surface est composée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 121 : de 19m^2 de surface est composée de la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N° 122 : de 15m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 7 et de 9 à 16 : 5424m^2

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RAISSAT Tél : 037 72 60 25

Chef de Bureau des Travaux de Topographie

M. EL ANJALOUSS

Immeuble : 9

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 9

L'immeuble 9 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud : Immeuble 10 R.d.ch + 4 étages, T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 7 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 336m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 135 : de 112m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards. (Possède la PP135A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 136 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 4 placards. (Possède la PP136A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 137 : de 32m² de surface est composée d'une conciergerie comprenant une chambre, un hall, une cuisine, une douche, un W.C et un placard.

PARTIE COMMUNE N° 138 : de 61m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, nourrice et GT.

PARTIE COMMUNE N° 139 : de 35m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 140 : de 5m² de surface est composée de délaissé.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13. Zanka Al Medina
RABAT Tel : 037 72.60.25

chef de bureau d'inscriptions

Mohamed EL ANSALOUSS

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 8 et de 10 à 16 : 5464m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 329m² située entre la cote 3.40m à la cote 6.20m d'une hauteur intérieure de .80m est divisée en 2 Parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 141 : de 112m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB et 4 placards. (Possède la PP141A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 142 : de 114m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2SDB, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP142A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 138 : de 20m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 139 : de 42m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 143 : de 29m² de surface est composée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 144 : de 12m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 8 et de 10 à 16 : 5389m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 344m² située entre la cote 6.40m à la cote 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 145 : de 140m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 4 placards (Possède la PP145A au Sous Sol et la PP145B au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 146 : de 142m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP146A au Sous Sol et la PP146B au R.d.ch).

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tél : 037 72.80.25

Chef de Bureau d'Immobilier

Mohamed EL ANDALOUSS

PARTIE COMMUNE N° 138 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T. ___

PARTIE COMMUNE N° 139 : de 37m² de surface est composée de murs, piliers et gaines. ___

PARTIE COMMUNE N° 144 : de 6m² de surface est composée de vides. ___

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides. ___

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 8 et de 10 à 16 : 5407m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 344m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 147 : de 140m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, deux toilettes et 4 placards (Possède la PP147A au Sous Sol et la PP147B au R.d.ch). ___

PARTIE PRIVATIVE N° 148 : de 142m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 4 Placards et un balcon de 2m². (Possède la PP148A au Sous Sol et la PP148B au R.d.ch). ___

PARTIE COMMUNE N° 138 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T. ___

PARTIE COMMUNE N° 139 : de 37m² de surface est composée de murs, piliers et gaines. ___

PARTIE COMMUNE N° 144 : de 6m² de surface est composée de vides. ___

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides. ___

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 8 et de 10 à 16 : 5400m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 344m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zankaj Al Madina
RASBAT Tel : 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatri-culation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE PRIVATIVE N° 149 : de 140m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, deux toilettes, et 4 placards. (Possède la PP149A au Sous Sol et la PP149B au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 150 : de 142m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP150A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 138 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 139 : de 37m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 144 : de 6m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 8 et de 10 à 16 : 5409m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 342m² située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 151 : de 299m² de surface est composée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 138 : de 19m² de surface est composée de la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N° 139 : de 24m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 8 et de 10 à 16 : 5380m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géométrie Topographie
13, Zanka' Al Medina
RABAT Tel : 037 72.60.25

Chef de Bureau d'habilitation
M. EL ANDALOUSSI

IMMEUBLE 10**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 10**

L'immeuble 10 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : immeuble 9 +R.d.ch +4 étages, T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : immeuble 11 R.d.ch + 4 étages, T 64675/38 et allées, jardins

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 5 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 357m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 152 : de 127m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP152A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 153 : de 154m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP153A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 154 : de 37m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, nourrice et GT.

PARTIE COMMUNE N° 155 : de 36m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 156 : de 3m² de surface est composée de délaissé.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Pour mémoireSURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 9 et de 11 à 16 : 5443m²SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²**PREMIER ETAGE**

Le premier étage couvrant une superficie de 361m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 157 : de 129m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC, 3 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP157A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 158 : de 156m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP158A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 154 : de 21m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 155 : de 34m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 159 : de 21m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoireSURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 9 et de 11 à 16 : 5357m²**DEUXIEME ETAGE**

Le deuxième étage couvrant une superficie de 361m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 160 : de 129m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP160A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 161 : de 156m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP161A au Sous Sol et la PP161B au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 154 : de 21m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 155 : de 34m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 159 : de 21m² de surface est composée de vides.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE PRIVATIVE N° 179 : de 147m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP179A au Sous Sol et la PP179B au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 180 : de 121m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 2 placards (Possède la PP180A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 171 : de 36m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 172 : de 50m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 177 : de 14m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 10 et de 12 à 16 : 5263m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 488m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 3 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 181 : de 120m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP181A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 182 : de 147m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP182A au Sous Sol et la PP182B au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 183 : de 121m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 2 placards (Possède la PP183A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 171 : de 36m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 172 : de 50m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 177 : de 14m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

chef de Bureau d'Immatri-culation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 10 et de 12 à 16 : 5256m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 488m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 3 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°184 : de 120m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP184A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 185 : de 147m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP185A au Sous Sol et la PP185B au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 186 : de 121m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 2 placards (Possède la PP186A au Sous Sol)

PARTIE COMMUNE N° 171 : de 36m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 172 : de 50m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 177 : de 14m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 10 et de 12 à 16 : 5265m².

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tél : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

IMMEUBLE 12**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 12**

L'immeuble 12 faisant partie du présent règlement est composé d'un rez de chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : immeuble 11 R.d.ch + 4 étage, T 64675/38
- Au Sud b : jardin, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 5 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 243m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 188 : de 88m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP188A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 189 : de 90m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP189A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 190 : de 41m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur, local poubelle et G.T

PARTIE COMMUNE N° 191 : de 24m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 11 et de 13 à 16 : 5557m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 243m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 Parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 192 : de 88m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP192A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 193 : de 90m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP193A au R.d.ch).

PARTIE COMMUNE N° 190 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 191 : de 25m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 194 : de 15m² de surface est composée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 195 : de 6m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 11 et de 13 à 16 : 5475m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 243m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 196 : de 88m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP196A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 197 : de 90m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP197A au R.d.ch)

PARTIE COMMUNE N° 190 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 191 : de 26m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 195 : de 20m² de surface est composée de vides.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tél : 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 11 et de 13 à 16 : 5508m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 243m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 198 : de 88m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP198A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 199 : de 90m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP199A au R.d.ch)

PARTIE COMMUNE N° 190 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 191 : de 26m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 195 : de 20m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10700m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 11 et de 13 à 16 : 5501m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 243m² située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 200 : de 88m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards. (Possède la PP200A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 201 : de 90m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP201A au R.d.ch)

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13. Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

- PARTIE COMMUNE N° 190 : de 19m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T.
 PARTIE COMMUNE N° 191 : de 26m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.
 PARTIE COMMUNE N° 195 : de 20m^2 de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10691m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 11 et de 13 à 16 : 5510m^2

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 243m^2 située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

- PARTIE COMMUNE N° 202 : de 193m^2 de surface est composée d'une terrasse non constructible
 PARTIE COMMUNE N° 190 : de 19m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers et ascenseur.
 PARTIE COMMUNE N° 191 : de 31m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 11 et de 13 à 16 : 5479m^2

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Medina
 RABAT Tel: 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble : 13**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 13**

L'immeuble 13 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : immeuble 14 R.d.ch + 4 étages, T 64675/38
- Au Sud : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 5 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 254m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.30m d'une hauteur intérieure de 2.90m est divisée en 2 parties privatives et 2 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 203 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP203A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 204 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP204A au R.d.ch)

PARTIE COMMUNE N° 205 : de 51m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 206 : de 21m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 12 et de 14 à 16: 5546m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 246m² située entre la côte 3.50m à la côte 6.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 Parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 207 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards. (Possède la PP207A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N°208 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP208A au R.d.ch)

PARTIE COMMUNE N° 205 : de 20m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 206 : de 26m² de surface est composée de murs, piliers, dalle et gaines

PARTIE COMMUNE N° 209 : de 13m² de surface est composée d'une terrasse inaccessible

PARTIE COMMUNE N° 210 : de 5m² de surface est composée de vides

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 12 et de 14 à 16: 5472m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 246m² située entre la côte 6.50m à la côte 9.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 211: de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP211A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 212 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP212A au R.d.ch)

PARTIE COMMUNE N° 205 : de 20m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 206 : de 24m² de surface est composée de murs, piliers, dalle et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 210 : de 20m² de surface est composée de vides.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037 72.80.25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 12 et de 14 à 16 : 5505m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 246m² située entre la côte 9.50m à la côte 12.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 213 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP213A au R.d.ch) —

PARTIE PRIVATIVE N° 214 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP214A au R.d.ch) —

PARTIE COMMUNE N° 205 : de 20m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT. —

PARTIE COMMUNE N° 206 : de 24m² de surface est composée de murs, piliers et gaines —

PARTIE COMMUNE N° 210 : de 20m² de surface est composée de vides —

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée de vides —

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 12 et de 14 à 16 : 5498m²

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 246m² située entre la côte 12.50m à la côte 15.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 215 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC et 3 placards (Possède la PP215A au R.d.ch) —

PARTIE PRIVATIVE N° 216 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, un WC, et 3 placards (Possède la PP216A au R.d.ch) —

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zankat Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE COMMUNE N° 205 : de 20m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 206 : de 24m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 210 : de 20m² de surface est composée de vides

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 12 et de 14 à 16 : 5507m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 246m² située au dessus de la côte 15.50m est divisée en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 217 : de 209m² de surface est composée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 205 : de 20m² de surface est composée de la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N° 206 : de 17m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 12 et de 14 à 16 : 5476m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel: 037.72.60.23

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble : 14**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 14**

L'immeuble 14 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : immeuble 15 R.d.ch + 4 étages, T 64675/38
- Au Sud Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au sud : immeuble 16 R.d.ch + 4étage T64 675/38
- A l'Ouest : immeuble 13 R.d.ch + 4 étages T64675/38 et jardins, allées

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 15 parties privatives et 6 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 547m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 3 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 218 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB et 2 Placards (Possède la PP218A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 219 : de 121m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, et 2 Placards (Possède la PP219A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 220 : de 146m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette et 3 placards (Possède la PP220A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N°221 : de 29m² de surface est composée d'une conciergerie comprenant une chambre un hall, une kitchenette et un WC.

PARTIE COMMUNE N° 222 : de 107m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, rampe local poubelle courette et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 223 : de 48m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka, Al Madina
RAIAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 13 et 15,16 : 5253m²

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 497m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 3 parties privatives et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 224 : de 118m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 Placards et un balcon de 2m² (Possède la PP224A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 225 : de 121m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, et 2 placards (Possède la PP225A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N°226 : de 148m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP226A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 222 : de 36m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N°223 : de 49m² de surface est composée de murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 227 : de 11m² de surface est composée d'une terrasse inaccessible

PARTIE COMMUNE N° 228 : de 14m² de surface est composée des vides

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 13 et 15,16 : 5221m²

Mohamed MOUSSA
ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.75

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 487m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 3 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 229 : de 118m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP229A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 230 : de 121m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, et 2 placards (Possède la PP230A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 231 : de 148m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP231A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 222 : de 36m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 223 : de 50m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 228 : de 14m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 13 et 15,16 : 5264m².

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 487m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 3 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 232 : de 118m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP232A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 233 : de 121m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, et 2 placards (Possède la PP233A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 234 : de 148m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP234A au Sous Sol).

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RAHAT Tel : 037.72.60.25

Chief de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE COMMUNE N° 222 : de 36m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 223 : de 50m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 228 : de 14m^2 de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 13 et 15,16 : 5257m^2

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 487m^2 située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 3 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 235 : de 118m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, 3 placards et un balcon de 2m^2 (Possède la PP235A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 236 : de 121m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, un WC et 2 placards (Possède la PP236A au Sous Sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 237 : de 148m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m^2 . (Possède la PP237A au Sous Sol)

PARTIE COMMUNE N° 222 : de 36m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers et GT.

PARTIE COMMUNE N° 223 : de 50m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 228 : de 14m^2 de surface est composée de vides

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 13 et 15,16 : 5266m^2

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.75

Chief de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 496m² située au dessus de la cote 15.40m est divisée en 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

- PARTIE COMMUNE N° 238 : de 439m² de surface est composée d'une terrasse non constructible.
 PARTIE COMMUNE N° 222 : de 23m² de surface est composée de la cage d'escaliers.
 PARTIE COMMUNE N° 223 : de 29m² de surface est composée de murs, piliers, gaines.
 PARTIE COMMUNE N° 228 : de 5m² de surface est composée de vides.

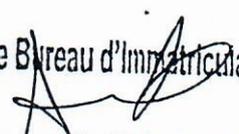
PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 13 et 15,16 : 5226m²

Mohamed MOUSSA
Ingenieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RAMAT Tel : 037 72 60 25

Chef de Bureau d'Immatriculation

 Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble : 15**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 15**

L'immeuble 15 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Est : immeuble 6 R.d.ch + 4 étages, T 64675/38
- Au Sud : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : immeuble 14 R.d.ch + 4 étages, T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 6 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 309m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 239 : de 89m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, et 3 placards (Possède la PP239A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 240 : de 89m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, et 3 placards (Possède la PP240A au R.d.ch)

PARTIE COMMUNE N° 241 : de 48m² de surface est composée de passage sous Saba.

PARTIE COMMUNE N° 242 : de 48m² de surface est composée de l'entrée de l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur, local poubelle et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 243 : de 35m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Medina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 14 et 16: 5491m².

SURFACE DES PARKINGS AERIEN : 1833m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 313m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisé en 2 parties privatives et 6 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 244 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m². (Possède la PP244A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 245 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un Salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP245A au R.d.ch)

PARTIE COMMUNE N° 241 : de 48m² de surface est composée vide sur passage.

PARTIE COMMUNE N° 242 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur et G.T

PARTIE COMMUNE N° 242 : de 7m² de surface est composée de vide sur local poubelle.

PARTIE COMMUNE N° 243 : de 37m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 246 : de 15m² de surface est composée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 247 : de 5m² de surface est composée de vide.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 14 et 16: 5405m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 315m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 248 : de 91m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP248A au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 249 : de 142m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2SDB, une toilette, 3 placards et 3 balcons de 9m² (Possède la PP249A au Sous Sol).

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Medina
RABAT T61 : 037.72.40.23

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

PARTIE COMMUNE N° 242 : de 19m^2 de surface est composée cage d'escaliers et Ascenseur.

PARTIE COMMUNE N° 243 : de 36m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 246 : de 6m^2 de surface est composée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 247 : de 21m^2 de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10693m^2 de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 14 et 16: 5436m^2

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 308m^2 située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 250 : de 91m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m^2 (Possède la PP250A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 251 : de 142m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et 3 balcons de 9m^2 (Possède la PP251A au Sous Sol)

PARTIE COMMUNE N° 242 : de 19m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T

PARTIE COMMUNE N° 243 : de 35m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 247 : de 21m^2 de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m^2 de surface est composée de vides

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 14 et 16: 5436m^2

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 308m^2 située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 252 : de 91m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 3 placards et un balcon de 2m^2 . (Possède la PP252A au R.d.ch)

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel: 037.72.80.25

Chef de Bureau d'Immobilier
Mohamed EL ANDALOUSS

PARTIE PRIVATIVE N° 253 : de 142m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2 SDB, une toilette, 3 placards et 3 balcons de 9m² (Possède la PP253A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 242 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T

PARTIE COMMUNE N° 243 : de 35m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 247 : de 21m² de surface est composée des vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 14 et 16: 5445m²

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 303m² située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 254 : de 264m² de surface est composée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 242 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N° 243 : de 20m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 14 et 16 : 5419m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel: 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immétriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble : 16**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 16**

L'immeuble 16 faisant partie du présent règlement est composé d'un Rez de Chaussée, 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Au Nord : immeuble 14, R.d.ch +14 étages T 64675/38
- A l'Est : jardins, allées, T 64675/38
- Au Sud : jardins, allées, T 64675/38
- A l'Ouest : jardins, allées, T 64675/38

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 10 parties privatives et 6 parties communes elles sont détaillées ci-dessous.

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une superficie de 293m² située entre la côte +0.40m à la côte 3.20m de hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 255 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette et 4 placards (Possède la PP255A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 256 : de 93m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, 2SDB et 4 placards (Possède la PP256A au R.d.ch)

PARTIE COMMUNE N° 257 : de 28m² de surface est composée de conciergerie comprenant, une chambre, un hall, une kitchenette, et un WC

PARTIE COMMUNE N° 258 : de 45m² de surface est composée de l'entrée l'immeuble, nourrice, cage d'escaliers, ascenseur, local poubelle et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 259 : de 31m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 84m² de surface est composée de délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 8299m² de surface est composée de jardins et allées.

PARTIE COMMUNE N° 12 : de 7m² de surface est composée de lanterneaux.

PARTIE COMMUNE N° 13 : de 134m² de surface est composée de murs de clôture.

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 287m² de surface est composée de vides sur rampe.

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géométrie Topographie
13, Zankat Al Madina
RABAT Tél : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 15 : 5507m²
 SURFACE DES PARKING AERIEN : 1833m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une superficie de 301m² située entre la côte 3.40m à la côte 6.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisé en 2 parties privées et 4 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 260 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP260A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 261 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP261A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 258 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T

PARTIE COMMUNE N° 259 : de 32m² de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 262 : de 23m² de surface est composée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 263 : de 16m² de surface est composée de vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10726m² de surface est composée de vides.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 15 : 5417m²

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une superficie de 301m² située entre la côte 6.40m à la côte 9.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privées et 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 264 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP264A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 265 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP265A au Sous Sol).

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037 72.80.25

Chef de Bureau d'Immatriation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

- PARTIE COMMUNE N° 258 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers, ascenseur, et G.T —
 PARTIE COMMUNE N° 259 : de 34m² de surface est composée de murs, piliers et gaines. —
 PARTIE COMMUNE N° 263 : de 37m² de surface est composée de vides. —

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14: de 10693m² de surface est composée des vides. —

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 15: 5450m²

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une superficie de 301m² située entre la côte 9.40m à la côte 12.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 266 : de 96m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP266A au R.d.ch)
 PARTIE PRIVATIVE N° 267 : de 115m² de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m² (Possède la PP267A au Sous Sol).

- PARTIE COMMUNE N° 258 : de 19m² de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T —
 PARTIE COMMUNE N° 259 : de 34m² de surface est composée de murs, piliers et gaines. —
 PARTIE COMMUNE N° 263 : de 37m² de surface est composée de vides. —

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10700m² de surface est composée des vides. —

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 15 : 5443m².

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka' Al Madina
 RAJAH Teli : 037 72 60 25

Chef de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une superficie de 301m^2 située entre la côte 12.40m à la côte 15.20m d'une hauteur intérieure de 2.80m est divisée en 2 parties privatives et 3 parties communes numérotées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 268 : de 96m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m^2 (Possède la PP268A au R.d.ch)

PARTIE PRIVATIVE N° 269 : de 115m^2 de surface composée d'un appartement à usage d'habitation comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une SDB, une toilette, 4 placards et un balcon de 2m^2 (Possède la PP269A au Sous Sol).

PARTIE COMMUNE N° 258 : de 19m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers et G.T

PARTIE COMMUNE N° 259 : de 34m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 263 : de 37m^2 de surface est composée des vides.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10691m^2 de surface est composée de vide.

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 15 : 5452m^2 .

TERRASSE

La terrasse couvrant une superficie de 298m^2 située au dessus de la côte 15.40m est divisée en 3 parties communes numérotées et définies comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 270 : de 263m^2 de surface est composée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 258 : de 18m^2 de surface est composée d'une cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N° 259 : de 17m^2 de surface est composée de murs, piliers et gaines.

PARTIES COMMUNES A L'EXTERIEURE AUX IMMEUBLES

PARTIE COMMUNE N° 14 : de 10722m^2 de surface est composée de vides

Pour mémoire

SURFACE TOTALE DES AUTRES IMMEUBLES : de 1 à 15 : 5424m^2

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 1

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	5A	S/Sol	Parking	22		168	0.70
	5	RDCH	Appartement	146 ✓	9.50		
2	6A	S/Sol	Parking	14		161	0.67
	6	RDCH	Appartement	147 ✓	9.56		
3	15A	S/Sol	Parking	14		167	0.70
	15	1 ^{er} Etage	Appartement	153 ✓	9.95		
4	16A	S/Sol	Parking	20		174	0.73
	16	1 ^{er} Etage	Appartement	154 ✓	10.02		
5	18A	S/Sol	Parking	20		175	0.73
	18	2 ^{ème} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
6	19A	S/Sol	Deux Parkings	31		186	0.78
	19	2 ^{ème} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
7	20A	S/Sol	Deux Parkings	34		189	0.79
	20	3 ^{ème} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
8	21A	S/Sol	Deux Parkings	32		187	0.78
	21	3 ^{ème} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
9	22A	S/Sol	Deux Parkings	28		186	0.78
	22	4 ^{ème} Etage	Appartement	158 ✓	10.27		
10	23A	S/Sol	Deux Parkings	38		197	0.82
	23	4 ^{ème} Etage	Appartement	159 ✓	10.34		
Total							
Total de l'immeuble				1537	100	1790	7.48

Mohamed MOUSSA
 ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka/ Ai Madina
 RABAT Tel: 037 72 80 25

Chef de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 2**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Total Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	25A	S/Sol	Parking	13		159	0.67
	25 ✓	RDCH	Appartement	146 ✓	9.50		
2	26A	S/Sol	Parking	14		161	0.67
	26 ✓	RDCH	Appartement	147 ✓	9.56		
3	30A	S/Sol	Parking	20		173	0.72
	30 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	153 ✓	9.95		
4	31A	S/Sol	Parking	20		174	0.73
	31 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	154 >	10.02		
5	33A	S/Sol	Parking	14		169	0.71
	33 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
6	34A	S/Sol	Parking	15		170	0.71
	34 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
7	35A	S/Sol	Parking	16		171	0.72
	35 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
8	36A	S/Sol	Parking	19		174	0.73
	36 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
9	37A	S/Sol	Deux Parkings	30		188	0.79
	37 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	158 ✓	10.27		
10	38A	S/Sol	Deux Parkings	35		194	0.81
	38 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	159 ✓	10.34		
Total					100	1733	7.26
Total de l'immeuble				1537			

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel: 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 3**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	40A	S/Sol	Parking	19		165	0.69
	40 ✓	RDCH	Appartement	146 ✓	9.50		
2	41A	S/Sol	Parking	13		160	0.67
	41 ✓	RDCH	Appartement	147 ✓	9.56		
3	45A	S/Sol	Deux Parkings	31		184	0.77
	45 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	153 ✓	9.95		
4	46A	S/Sol	Deux Parkings	31		185	0.78
	46 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	154 ✓	10.02		
5	48A	S/Sol	Deux Parkings	47		202	0.84
	48 ✓	2 ^{eme} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
6	49A	S/Sol	Deux Parkings	25		180	0.75
	49 ✓	2 ^{eme} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
7	50A	S/Sol	Deux Parkings	26		181	0.76
	50 ✓	3 ^{me} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
8	51A	S/Sol	Deux Parkings	25		180	0.75
	51 ✓	3 ^{me} Etage	Appartement	155 ✓	10.09		
9	52A	S/Sol	Deux Parkings	26		184	0.77
	52 ✓	4 ^{me} Etage	Appartement	158 ✓	10.27		
10	53A	S/Sol	Deux Parkings	22		181	0.76
	53 ✓	4 ^{me} Etage	Appartement	159 ✓	10.34		
Total							
Total de l'immeuble				1537		1802	7.54

Mohamed MOUSSA
ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Medina
RABAT Tel: 037.72.40.25

Chef de Bureau d'Immatri-culation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 4**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m ²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	55A	S/Sol	Parking	13		136	0.57
	55 ✓	RDCH	Appartement	123 ✓	10.27		
2	56A	S/Sol	Parking	13		109	0.46
	56 ✓	RDCH	Appartement	96 ✓	8.02		
3	61A	S/Sol	Parking	13		136	0.57
	61 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	123 ✓	10.27		
4	62A	S/Sol	Parking	14		134	0.56
	62 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	120 ✓	10.03		
5	65A	S/Sol	Parking	14		139	0.58
	65 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	125 ✓	10.44		
6	66A	S/Sol	Parking	21		141	0.59
	66 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	120 ✓	10.03		
7	67A	S/Sol	Parking	13		154	0.65
	67B	S/Sol	Parking	16			
	67 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	125 ✓	10.44		
8	68A	S/Sol	Parking	13		149	0.62
	68B	S/Sol	Parking	16			
	68 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	120 ✓	10.03		
9	69A	S/Sol	Parking	13		154	0.65
	69B	S/Sol	Parking	16			
	69 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	125 ✓	10.44		
10	70A	S/Sol	Parking	13		149	0.62
	70B	S/Sol	Parking	16			
	70 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	120 ✓	10.03		
Total					100	1401	5.87
Total de l'immeuble				1197			

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Medina
RABAT Tél: 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 5**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	72A	Parking Aérien	Parking	12		124	0.52
	72 ✓	RDCH	Appartement	112 ✓	8.66		
2	73A	Parking Aérien	Parking	13		125	0.52
	73 ✓	RDCH	Appartement	112 ✓	8.66		
3	76A	Parking Aérien	Parking	13		125	0.52
	76 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	112 ✓	8.66		
4	77A	Parking Aérien	Parking	13		127	0.53
	77 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	114 ✓	8.83		
5	80A	S/Sol	Parking	13		153	0.64
	80 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	140 ✓	10.83		
6	81A	S/Sol	Parking	13		154	0.65
	81 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	10.90		
7	82A	S/Sol	Parking	13		153	0.64
	82 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	140 ✓	10.83		
8	83A	S/Sol	Parking	12		153	0.64
	83 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	10.90		
9	84A	S/Sol	Parking	12		152	0.64
	84 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	140 ✓	10.83		
10	85A	S/Sol	Parking	12		153	0.64
	85 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	10.90		
Total					100	1419	5.94
Total de l'immeuble				1293			

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Medina
 RABAT TEL: 007 30 60.25

Chief de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 6**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	87A	Parking Aérien	Parking	13		128	0.54
	87 ✓	RDCH	Appartement	115 ✓	8.98		
2	88A	S/Sol	Parking	19		160	0.67
	88 ✓	RDCH	Appartement	141 ✓	11.02		
3	92A	Parking Aérien	Parking	13		128	0.54
	92 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	115 ✓	8.98		
4	93A	S/Sol	Parking	11		152	0.64
	93 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	141 ✓	11.02		
5	96A	Parking Aérien	Parking	13		128	0.54
	96 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	115 ✓	8.98		
6	97A	S/Sol	Parking	14		155	0.65
	97 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	11.02		
7	98A	Parking Aérien	Parking	13		128	0.54
	98 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	115 ✓	8.98		
8	99A	S/Sol	Parking	14		155	0.65
	99 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	11.02		
9	100A	Parking Aérien	Parking	13		128	0.54
	100 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	115 ✓	8.98		
10	101A	S/Sol	Parking	14		155	0.65
	101 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	11.02		
Total de l'immeuble				1280	100	1417	5.96

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka, El Medina
RABAT Tel: 037 72.40.25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 7**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	103A	Parking Aérien	Parking	13		126	0.53 ✓
	103 ✓	RDCH	Appartement	113 ✓	8.72		
2	104A	Parking Aérien	Parking	13		127	0.53 ✓
	104 ✓	RDCH	Appartement	114 ✓	8.80		
3	107A	Parking Aérien	Parking	13		126	0.53 ✓
	107 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	113 ✓	8.72		
4	108A	Parking Aérien	Parking	13		128	0.54 ✓
	108 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	115 ✓	8.88		
5	111A	S/Sol	Parking	14		153	0.64 ✓
	111 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	139 ✓	10.72		
6	112A	S/Sol	Parking	14		155	0.65 ✓
	112 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	10.88		
7	113A	S/Sol	Parking	14		153	0.64 ✓
	113 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	139 ✓	10.72		
8	114A	S/Sol	Parking	14		155	0.65 ✓
	114 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	10.96		
9	115A	S/Sol	Parking	14		153	0.64 ✓
	115 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	139 ✓	10.72		
10	116A	S/Sol	Parking	14		155	0.65 ✓
	116 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	141 ✓	10.88		
Total							
Total de l'immeuble				1295		1431	6.00

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT TEL: 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 8**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m ²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	118A	Parking Aérien	Parking	13		109	0.46 /
	118 /	RDCH	Appartement	96 /	9.30		
2	119A	Parking Aérien	Parking	13		106	0.44 /
	119 /	RDCH	Appartement	93 /	8.98		
3	124A	Parking Aérien	Parking	13		109	0.46 /
	124 /	1 ^{er} Etage	Appartement	96 /	9.30		
4	125A	S/Sol	Parking	14		129	0.54 /
	125 /	1 ^{er} Etage	Appartement	115 /	11.13		
5	128 /	Parking Aérien	Parking	13		109	0.46 /
	128	2 ^{ème} Etage	Appartement	96 /	9.30		
6	129A	S/Sol	Parking	14		129	0.54 /
	129 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	115 /	11.13		
7	130A	Parking Aérien	Parking	13		109	0.46 /
	130 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	96 /	9.30		
8	131A	S/Sol	Parking	12		127	0.53 /
	131 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	115 /	11.13		
9	132A	Parking Aérien	Parking	13		109	0.46 /
	132 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	96 /	9.30		
10	133A	S/Sol	Parking	14		129	0.54 /
	133 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	115 /	11.13		
Total					100	1165	4.89
Total de l'immeuble				1033			

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
18, Zanka, Al Madina
E.M.P.A.T Tel : 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 9**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	135A	Parking Aérien	Parking	13		125	0.52 /
	135 /	RDCH	Appartement	112 /	8.78		
2	136A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44 /
	136 /	RDCH	Appartement	91 /	7.14		
3	141A	Parking Aérien	Parking	13		125	0.52 /
	141 /	1 ^{er} Etage	Appartement	112 /	8.78		
4	142A	Parking Aérien	Parking	13		127	0.53 /
	142 /	1 ^{er} Etage	Appartement	114 /	8.94		
5	145A	S/Sol	Parking	11		164	0.69 /
	145B	Parking Aérien	Parking	13			
	145 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	140 /	10.98		
6	146A	S/Sol	Parking	14		169	0.71 /
	146B	Parking Aérien	Parking	13			
	146 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	142 /	11.14		
7	147A	S/Sol	Parking	14		167	0.70 /
	147B	Parking Aérien	Parking	13			
	147 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	140 /	10.98		
8	148A	S/Sol	Parking	14		169	0.71 /
	148B	Parking Aérien	Parking	13			
	148 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	142 /	11.14		
9	149A	S/Sol	Parking	14		167	0.70 /
	149B	Parking Aérien	Parking	13			
	149 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	140 /	10.98		
10	150A	S/Sol	Parking	14		156	0.65 /
	150 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	142 /	11.14		
Total					100	1473	6.17
Total de l'immeuble				1275			

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka/ Al Madina
RABAT Tél: 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 10**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	152A	Parking Aérien	Parking	13		140	0.59 ✓
	152 ✓	RDCH	Appartement	127 ✓	8.93		
2	153A	S/Sol	Parking	14		168	0.70 ✓
	153 ✓	RDCH	Appartement	154 ✓	10.83		
3	157A	Parking Aérien	Parking	13		142	0.60 ✓
	157 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	129 ✓	9.08		
4	158A	S/Sol	Parking	14		170	0.71 ✓
	158 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	156 ✓	10.98		
5	160A	S/Sol	Parking	14		143	0.60 ✓
	160 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	129 ✓	9.08		
6	161A	S/Sol	Parking	14		183	0.77 ✓
	161B	Parking Aérien	Parking	13			
	161 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	156 ✓	10.98		
7	162A	S/Sol	Parking	14		143	0.60 ✓
	162 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	129 ✓	9.08		
8	163A	S/Sol	Parking	14		183	0.77 ✓
	163B	Parking Aérien	Parking	13			
	163 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	156 ✓	10.98		
9	164A	S/Sol	Parking	14		143	0.60 ✓
	164 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	129 ✓	9.08		
10	165A	S/Sol	Parking	13		182	0.76 ✓
	165B	Parking Aérien	Parking	13			
	165 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	156 ✓	10.98		
			Total		100	1597	6.70
			Total de l'immeuble	1421			

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037 72.60.23

Chef de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 11

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	167A	Parking Aérien	Parking	13		108	0.45
	167	RDCH	Appartement	95	4.97		
2	168A	S/Sol	Parking	12		158	0.66
	168	RDCH	Appartement	146	7.64		
3	169	RDCH	Appartement	120	6.27	120	0.50
4	173A	S/Sol	Parking	12		132	0.55
	173	1 ^{er} Etage	Appartement	120	6.27		
5	174A	S/Sol	Parking	12		172	0.72
	174B	Parking Aérien	Parking	13			
	174	1 ^{er} Etage	Appartement	147	7.68		
6	175A	Parking Aérien	Parking	13		134	0.56
	175	1 ^{er} Etage	Appartement	121	6.33		
7	178A	S/Sol	Parking	13		133	0.56
	178	2 ^{ème} Etage	Appartement	120	6.27		
8	179A	S/Sol	Parking	13		172	0.72
	179B	Parking Aérien	Parking	12			
	179	2 ^{ème} Etage	Appartement	147	7.68		
9	180A	S/Sol	Parking	13		134	0.56
	180	2 ^{ème} Etage	Appartement	121	6.33		
10	181A	S/Sol	Parking	13		133	0.56
	181	3 ^{ème} Etage	Appartement	120	6.27		
11	182A	S/Sol	Parking	13		172	0.72
	182B	Parking Aérien	Parking	12			
	182	3 ^{ème} Etage	Appartement	147	7.68		
12	183A	S/Sol	Parking	13		134	0.56
	183	3 ^{ème} Etage	Appartement	121	6.33		
13	184A	S/Sol	Parking	13		133	0.56
	184	4 ^{ème} Etage	Appartement	120	6.27		
14	185A	S/Sol	Parking	12		171	0.72
	185B	Parking Aérien	Parking	12			
	185	4 ^{ème} Etage	Appartement	147	7.68		
15	186A	S/Sol	Parking	13		134	0.56
	186	4 ^{ème} Etage	Appartement	121	6.33		
Total					100	2140	8.96
Total de l'immeuble				1913			

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatri-culation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 12

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m ²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	188A	Parking Aérien	Parking	13		101	0.42
	188	RDCH	Appartement	88	9.89		
2	189A	Parking Aérien	Parking	13		103	0.43
	189	RDCH	Appartement	90	10.11		
3	192A	Parking Aérien	Parking	13		101	0.42
	192	1 ^{er} Etage	Appartement	88	9.89		
4	193A	Parking Aérien	Parking	13		103	0.43
	193	1 ^{er} Etage	Appartement	90	10.11		
5	196A	Parking Aérien	Parking	13		101	0.42
	196	2 ^{ème} Etage	Appartement	88	9.89		
6	197A	Parking Aérien	Parking	13		103	0.43
	197	2 ^{ème} Etage	Appartement	90	10.11		
7	198A	Parking Aérien	Parking	13		101	0.42
	198	3 ^{ème} Etage	Appartement	88	9.89		
8	199A	Parking Aérien	Parking	13		103	0.43
	199	3 ^{ème} Etage	Appartement	90	10.11		
9	200A	Parking Aérien	Parking	12		100	0.42
	200	4 ^{ème} Etage	Appartement	88	9.89		
10	201A	Parking Aérien	Parking	12		102	0.43
	201	4 ^{ème} Etage	Appartement	90	10.11		
Total					100		
Total de l'immeuble				890		1018	4.25

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel: 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 13

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	203A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	203	RDCH	Appartement	91	10.00		
2	204A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	204	RDCH	Appartement	91	10.00		
3	207A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	207	1 ^{er} Etage	Appartement	91	10.00		
4	208A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	208	1 ^{er} Etage	Appartement	91	10.00		
5	211A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	211	2 ^{ème} Etage	Appartement	91	10.00		
6	212A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	212	2 ^{ème} Etage	Appartement	91	10.00		
7	213A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	213	3 ^{ème} Etage	Appartement	91	10.00		
8	214A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	214	3 ^{ème} Etage	Appartement	91	10.00		
9	215A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	215	4 ^{ème} Etage	Appartement	91	10.00		
10	216A	Parking Aérien	Parking	13		104	0.44
	216	4 ^{ème} Etage	Appartement	91	10.00		
Total						104	0.44
Total de l'immeuble				910	100	1040	4.40

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Medina
RABAT Tel: 037 72.60.25

Shaf de Bureau d'Inmatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 14

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence	
1	218A /	Parking Aérien	Parking	12 /		108 /	0.45 /	
	218 /	RDCH	Appartement	96 /	5.03 /			
2	219A /	Parking Aérien	Parking	13 /		134 /	0.56 /	
	219 /	RDCH	Appartement	121 /	6.33 /			
3	220A /	S/Sol	Parking	13 /		159 /	0.67 /	
	220 /	RDCH	Appartement	146 /	7.64 /			
4	224A /	S/Sol	Parking	13 /		131 /	0.55 /	
	224 /	1 ^{er} Etage	Appartement	118 /	6.17 /			
5	225A /	Parking Aérien	Parking	12 /		133 /	0.56 /	
	225 /	1 ^{er} Etage	Appartement	121 /	6.33 /			
6	226A /	S/Sol	Parking	13 /		161 /	0.67 /	
	226 /	1 ^{er} Etage	Appartement	148 /	7.75 /			
7	229A /	S/Sol	Parking	13 /		131 /	0.55 /	
	229 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	118 /	6.17 /			
8	230A /	S/Sol	Parking	13 /		134 /	0.56 /	
	230 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	121 /	6.33 /			
9	231A /	S/Sol	Parking	13 /		161 /	0.67 /	
	231 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	148 /	7.75 /			
10	232A /	S/Sol	Parking	13 /		131 /	0.55 /	
	232 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	118 /	6.17 /			
11	233A /	S/Sol	Parking	13 /		134 /	0.56 /	
	233 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	121 /	6.33 /			
12	234A /	S/Sol	Parking	13 /		161 /	0.67 /	
	234 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	148 /	7.75 /			
13	235A /	S/Sol	Parking	13 /		131 /	0.55 /	
	235 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	118 /	6.17 /			
14	236A /	S/Sol	Parking	13 /		134 /	0.56 /	
	236 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	121 /	6.33 /			
15	237A /	S/Sol	Parking	13 /		161 /	0.67 /	
	237 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	148 /	7.75 /			
Total								
Total de l'immeuble				1911		100	2104	8.80

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chief de Bureau d'Immatriation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 14

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m ²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	218A ✓	Parking Aérien	Parking	12 ✓		108	0.45
	218 ✓	RDCH	Appartement	96 ✓	5.03		
2	219A ✓	Parking Aérien	Parking	13 ✓		134	0.56
	219 ✓	RDCH	Appartement	121 ✓	6.33		
3	220A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		159	0.67
	220 ✓	RDCH	Appartement	146 ✓	7.64		
4	224A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		131	0.55
	224 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	118 ✓	6.17		
5	225A ✓	Parking Aérien	Parking	12 ✓		133	0.56
	225 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	121 ✓	6.33		
6	226A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		161	0.67
	226 ✓	1 ^{er} Etage	Appartement	148 ✓	7.75		
7	229A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		131	0.55
	229 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	118 ✓	6.17		
8	230A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		134	0.56
	230 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	121 ✓	6.33		
9	231A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		161	0.67
	231 ✓	2 ^{ème} Etage	Appartement	148 ✓	7.75		
10	232A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		131	0.55
	232 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	118 ✓	6.17		
11	233A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		134	0.56
	233 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	121 ✓	6.33		
12	234A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		161	0.67
	234 ✓	3 ^{ème} Etage	Appartement	148 ✓	7.75		
13	235A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		131	0.55
	235 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	118 ✓	6.17		
14	236A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		134	0.56
	236 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	121 ✓	6.33		
15	237A ✓	S/Sol	Parking	13 ✓		161	0.67
	237 ✓	4 ^{ème} Etage	Appartement	148 ✓	7.75		
Total					100	2104	8.80
Total de l'immeuble				1911			

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tél : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatrientation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Immeuble 15

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m ²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous- Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	239A	Parking Aérien	Parking	12		101	0.42 /
	239 /	RDCH	Appartement	89 /	8.41		
2	240A	Parking Aérien	Parking	12		101	0.42 /
	240 /	RDCH	Appartement	89 /	8.41		
3	244A	Parking Aérien	Parking	12		103	0.43 /
	244 /	1 ^{er} Etage	Appartement	91 /	8.59		
4	245A	Parking Aérien	Parking	12		103	0.43 /
	245 /	1 ^{er} Etage	Appartement	91 /	8.59		
5	248A	Parking Aérien	Parking	12		103	0.43 /
	248 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	91 /	8.59		
6	249A	S/Sol	Parking	13		155	0.65 /
	249 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	142 /	13.41		
7	250A	Parking Aérien	Parking	12		103	0.43 /
	250 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	91 /	8.59		
8	251A	S/Sol	Parking	13		155	0.65 /
	251 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	142 /	13.41		
9	252A	Parking Aérien	Parking	12		103	0.43 /
	252 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	91 /	8.59		
10	253A	S/Sol	Parking	13		155	0.65 /
	253 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	142 /	13.41		
Total					100	1182	4.94
Total de l'immeuble				1059			

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RASBAT Tel: 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSS

Immeuble 16**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribué.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S \times 100)$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi (%) Dans l'immeuble	Totale Avec Sous Sol	NVi (%) Dans la résidence
1	255A	Parking Aérien	Parking	12		108	0.45 /
	255 /	RDCH	Appartement	96 /	9.29		
2	256A	Parking Aérien	Parking	12		105	0.44 /
	256 /	RDCH	Appartement	93 /	8.99		
3	260A	Parking Aérien	Parking	12		108	0.45 /
	260 /	1 ^{er} Etage	Appartement	96 /	9.29		
4	261A	S/Sol	Parking	14		129	0.54 /
	261 /	1 ^{er} Etage	Appartement	115 /	11.14		
5	264A	Parking Aérien	Parking	12		108	0.45 /
	264 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	96 /	9.29		
6	265A	S/Sol	Parking	13		128	0.54 /
	265 /	2 ^{ème} Etage	Appartement	115 /	11.14		
7	266A	Parking Aérien	Parking	12		108	0.45 /
	266 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	96 /	9.29		
8	267A	S/Sol	Parking	14		129	0.54 /
	267 /	3 ^{ème} Etage	Appartement	115 /	11.14		
9	268A	Parking Aérien	Parking	12		108	0.45 /
	268 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	96 /	9.29		
10	269A	S/Sol	Parking	12		127	0.53 /
	269 /	4 ^{ème} Etage	Appartement	115 /	11.14		
Total					100	1158	4.84
Total de l'immeuble				1033			

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel: 037.72.80.25

Chief de Bureau d'Immatriculation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'raa Q-3-I-36 (Sous Sol)

TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

Règlement M'raa Q-3-I-36 T 64675/38

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans la résidence		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
5A /		Parking	SOUSSOL -2.80m à -0.20m	22	22	15.16	9.22	liée à la PP5 Imm1 au RDCH
6A /		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP6 Imm1 au RDCH
15A /		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP15 Imm1 au 1 ^{er} Etage
16A /		Parking		20	20	13.78	8.38	liée à la PP16 Imm1 au 1 ^{er} Etage
18A /		Parking		20	20	13.78	8.38	liée à la PP18 Imm1 au 2 ^{ème} Etage
19A /		Parking		31	31	21.36	12.99	liée à la PP19 Imm1 au 2 ^{ème} Etage
20A /	Deux Parking			34	34	23.42	14.24	liée à la PP20 Imm1 au 3 ^{ème} Etage
21A /	Deux Parking			32	32	22.04	13.41	liée à la PP21 Imm1 au 3 ^{ème} Etage
22A /	Deux Parking			28	28	19.29	11.73	liée à la PP22 Imm1 au 4 ^{ème} Etage
23A /	Deux Parking			38	38	26.18	15.92	liée à la PP23 Imm1 au 4 ^{ème} Etage
25A /	Parking			13	13	8.96	5.45	liée à la PP25 Imm2 au RDCH
26A /	Parking			14	14	9.64	5.86	liée à la PP26 Imm2 au RDCH
30A /	Parking			20	20	13.78	8.38	liée à la PP30 Imm2 au 1 ^{er} Etage
31A /	Parking			20	20	13.78	8.38	liée à la PP31 Imm2 au 1 ^{er} Etage
33A /	Parking			14	14	9.64	5.86	liée à la PP33 Imm2 au 2 ^{ème} Etage
34A /	Parking			15	15	10.33	6.29	liée à la PP34 Imm2 au 2 ^{ème} Etage
35A /	Parking			16	16	11.02	6.71	liée à la PP35 Imm2 au 3 ^{ème} Etage
36A /	Parking			19	19	13.10	7.96	liée à la PP36 Imm2 au 3 ^{ème} Etage
37A /	Deux Parking			30	30	20.66	12.57	liée à la PP37 Imm2 au 4 ^{ème} Etage
38A /	Deux Parking			35	35	24.11	14.66	liée à la PP38 Imm2 au 4 ^{ème} Etage
40A /	Parking			19	19	13.10	7.96	liée à la PP40 Imm3 au RDCH
41A /	Parking			13	13	8.96	5.45	liée à la PP41 Imm3 au RDCH
45A /	Deux Parkings			31	31	21.36	12.99	liée à la PP45 Imm3 au 1 ^{er} Etage
46A /	Deux Parkings			31	31	21.36	12.99	liée à la PP46 Imm3 au 1 ^{er} Etage
48A /	Deux Parkings			47	47	32.38	19.69	liée à la PP48 Imm3 au 2 ^{ème} Etage
49A /	Deux Parkings			25	25	17.22	10.48	liée à la PP49 Imm3 au 2 ^{ème} Etage
50A /	Deux Parkings			26	26	17.91	10.89	liée à la PP50 Imm3 au 3 ^{ème} Etage
51A /	Deux Parkings			25	25	17.22	10.48	liée à la PP51 Imm3 au 3 ^{ème} Etage
52A /	Deux Parkings			26	26	17.91	10.89	liée à la PP52 Imm3 au 4 ^{ème} Etage
53A /	Deux Parkings			22	22	15.16	9.22	liée à la PP53 Imm3 au 4 ^{ème} Etage

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zankaj Al Madina
RABAT Tél : 037.72.60.25

chef de Bureau d'Immatricultation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'uaa Q-3-I-36 (Sous Sol)
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans la résidence			OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000		
55A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP55 Imm4 au RDCII	
56A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP56 Imm4 au RDCII	
61A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP61 Imm4 au 1 ^{er} Etage	
62A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP62 Imm4 au 1 ^{er} Etage	
65A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP65 Imm4 au 2 ^{eme} Etage	
66A		Parking		21	21	14.47	8.80	liée à la PP66 Imm4 au 2 ^{eme} Etage	
67A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP67 Imm4 au 3 ^{eme} Etage	
67B		Parking		16	16	11.02	6.71	liée à la PP67 Imm4 au 3 ^{eme} Etage	
68A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP68 Imm4 au 3 ^{eme} Etage	
68B		Parking		16	16	11.02	6.71	liée à la PP68 Imm4 au 3 ^{eme} Etage	
69A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP69 Imm4 au 4 ^{eme} Etage	
69B		Parking		16	16	11.02	6.71	liée à la PP69 Imm4 au 4 ^{eme} Etage	
70A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP70 Imm4 au 4 ^{eme} Etage	
70B		Parking		16	16	11.02	6.71	liée à la PP70 Imm4 au 4 ^{eme} Etage	
80A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP80 Imm5 au 2 ^{eme} Etage	
81A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP81 Imm5 au 2 ^{eme} Etage	
82A		Parking		13	13	8.96	5.45	liée à la PP82 Imm5 au 3 ^{eme} Etage	
83A		Parking		12	12	8.26	5.02	liée à la PP83 Imm5 au 3 ^{eme} Etage	
84A		Parking		12	12	8.26	5.02	liée à la PP84 Imm5 au 3 ^{eme} Etage	
85A		Parking		12	12	8.26	5.02	liée à la PP85 Imm5 au 4 ^{eme} Etage	
88A		Parking		19	19	13.10	7.96	liée à la PP88 Imm6 au RDCH	
93A		Parking		11	11	7.58	4.61	liée à la PP93 Imm6 au 1 ^{er} Etage	
97A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP97 Imm6 au 2 ^{eme} Etage	
99A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP99 Imm6 au 3 ^{eme} Etage	
101A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP101 Imm6 au 4 ^{eme} Etage	
111A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP111 Imm7 au 2 ^{eme} Etage	
112A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP112 Imm7 au 2 ^{eme} Etage	
113A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP113 Imm7 au 3 ^{eme} Etage	
114A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP114 Imm7 au 3 ^{eme} Etage	
115A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP115 Imm7 au 4 ^{eme} Etage	
116A		Parking		14	14	9.64	5.86	liée à la PP116 Imm7 au 4 ^{eme} Etage	

SOUS SOL -2.80m à -0.20m

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankaj Al Madina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANASSER

Propriété dite : M'taa Q-3-1-36 (Sous Sol)
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
125A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP125 Imm8 au 1 ^{er} Etage	
129A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP129 Imm8 au 2 ^{ème} Etage	
131A		Parking	12	12	8,26	5,02	liée à la PP131 Imm8 au 3 ^{ème} Etage	
133A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP133 Imm8 au 4 ^{ème} Etage	
145A		Parking	11	11	7,58	4,61	liée à la PP145 Imm9 au 2 ^{ème} Etage	
146A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP146 Imm9 au 2 ^{ème} Etage	
147A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP147 Imm9 au 3 ^{ème} Etage	
148A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP148 Imm9 au 3 ^{ème} Etage	
149A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP149 Imm9 au 4 ^{ème} Etage	
150A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP150 Imm9 au 4 ^{ème} Etage	
153A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP153 Imm10 au RDCH	
158A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP158 Imm10 au 1 ^{er} Etage	
160A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP160 Imm10 au 2 ^{ème} Etage	
161A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP161 Imm10 au 2 ^{ème} Etage	
162A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP162 Imm10 au 3 ^{ème} Etage	
163A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP163 Imm10 au 3 ^{ème} Etage	
164A		Parking	14	14	9,64	5,86	liée à la PP164 Imm10 au 4 ^{ème} Etage	
165A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP165 Imm10 au 4 ^{ème} Etage	
168A		Parking	12	12	8,26	5,02	liée à la PP168 Imm11 au RDCH	
173A		Parking	12	12	8,26	5,02	liée à la PP173 Imm11 au 1 ^{er} Etage	
174A		Parking	12	12	8,26	5,02	liée à la PP174 Imm11 au 1 ^{er} Etage	
178A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP178 Imm11 au 2 ^{ème} Etage	
179A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP179 Imm11 au 2 ^{ème} Etage	
180A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP180 Imm11 au 2 ^{ème} Etage	
181A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP181 Imm11 au 3 ^{ème} Etage	
182A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP182 Imm11 au 3 ^{ème} Etage	
183A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP183 Imm11 au 3 ^{ème} Etage	
184A		Parking	12	12	8,26	5,02	liée à la PP184 Imm11 au 4 ^{ème} Etage	
185A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP185 Imm11 au 4 ^{ème} Etage	
186A		Parking	13	13	8,96	5,45	liée à la PP186 Imm11 au 4 ^{ème} Etage	

SOUSS SOL -2,80m à -0,20m

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat Al Madina
 RABAT Tél : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Sous Sol)
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M ²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
220A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP220 Imm14 au RDCII	
224A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP224 Imm14 au 1 ^{er} Etage	
226A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP226 Imm14 au 1 ^{er} Etage	
229A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP229 Imm14 au 2 ^{ème} Etage	
230A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP230 Imm14 au 2 ^{ème} Etage	
231A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP231 Imm14 au 2 ^{ème} Etage	
232A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP232 Imm14 au 3 ^{ème} Etage	
233A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP233 Imm14 au 3 ^{ème} Etage	
234A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP234 Imm14 au 3 ^{ème} Etage	
235A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP235 Imm14 au 4 ^{ème} Etage	
236A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP236 Imm14 au 4 ^{ème} Etage	
237A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP237 Imm14 au 4 ^{ème} Etage	
249A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP249 Imm15 au 2 ^{ème} Etage	
251A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP251 Imm15 au 3 ^{ème} Etage	
253A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP253 Imm15 au 4 ^{ème} Etage	
261A		Parking	14	14	9.64	5.86	liée à la PP261 Imm16 au 1 ^{er} Etage	
265A		Parking	13	13	8.96	5.45	liée à la PP265 Imm16 au 2 ^{ème} Etage	
267A		Parking	14	14	9.64	5.86	liée à la PP267 Imm16 au 3 ^{ème} Etage	
269A		Parking	12	12	8.26	5.02	liée à la PP269 Imm16 au 4 ^{ème} Etage	
		TOTAL	1790	1790	1235.86	751.55		
1		Aire de circulations, rampe et local Aid Al Adha	1981	1981				
2		Cage d'escaliers, Ascenseur, Débarras, Local Poubelle et sas	240	240				
3		Murs, piliers	186	186				
4		Terre plein	12242	12242				
		Surface Totale...	16444	16444				

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Aménagement

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'ina Q-3-I-36 (parking aérien)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
72A ✓		Parking		12 ✓	8.26	5.02	liée à la PP72 Imm5 au RDCH	
73A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP73 Imm5 au RDCH	
76A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP76 Imm5 au 1 ^{er} Etage	
77A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP77 Imm5 au 1 ^{er} Etage	
87A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP87 Imm6 au RDCH	
92A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP92 Imm6 au 1 ^{er} Etage	
96A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP96 Imm6 au 2 ^{eme} Etage	
98A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP98 Imm6 au 3 ^{eme} Etage	
100A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP100 Imm6 au 4 ^{eme} Etage	
103A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP103 Imm7 au RDCH	
104A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP104 Imm7 au RDCH	
107A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP107 Imm7 au 1 ^{er} Etage	
108A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP108 Imm7 au 1 ^{er} Etage	
118A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP118 Imm8 au RDCH	
119A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP119 Imm8 au RDCH	
124A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP124 Imm8 au 1 ^{er} Etage	
128A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP128 Imm8 au 2 ^{eme} Etage	
130A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP130 Imm8 au 3 ^{eme} Etage	
132A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP132 Imm8 au 4 ^{eme} Etage	
135A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP135 Imm9 au RDCH	
136A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP136 Imm9 au RDCH	
141A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP141 Imm9 au 1 ^{er} Etage	
142A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP142 Imm9 au 1 ^{er} Etage	
145B ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP145 Imm9 au 2 ^{eme} Etage	
146B ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP146 Imm9 au 2 ^{eme} Etage	
147B ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP147 Imm9 au 3 ^{eme} Etage	
148B ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP148 Imm9 au 3 ^{eme} Etage	
149B ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP149 Imm9 au 4 ^{eme} Etage	
152A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP152 Imm10 au RDCH	
157A ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP157 Imm10 au 1 ^{er} Etage	
161B ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP161 Imm10 au 2 ^{er} Etage	
163B ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP163 Imm10 au 3 ^{eme} Etage	
165B ✓		Parking		13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP165 Imm10 au 4 ^{eme} Etage	

Parking Aérien

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriulation

Mohamed FI ANNAJOUSS

Propriété dite : M'raa Q-3-I-36 (parking aérien)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
167A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP167 Imm11 au RDCH	
174B ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP174 Imm11 au 1 ^{er} Etage	
175A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP175 Imm11 au 1 ^{er} Etage	
170B ✓		Parking	12	12 ✓	8.26	5.02	liée à la PP179 Imm11 au 2 ^{ème} Etage	
182B ✓		Parking	12	12 ✓	8.26	5.02	liée à la PP182 Imm11 au 3 ^{ème} Etage	
183B ✓		Parking	12	12 ✓	8.26	5.02	liée à la PP185 Imm11 au 4 ^{ème} Etage	
188A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP188 Imm12 au RDCH	
189A ✓		parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP189 Imm12 au RDCH	
192A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP192 Imm12 au 1 ^{er} Etage	
193A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP193 Imm12 au 1 ^{er} Etage	
196A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP196 Imm12 au 2 ^{ème} Etage	
197A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP197 Imm12 au 2 ^{ème} Etage	
198A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP198 Imm12 au 3 ^{ème} Etage	
199A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP199 Imm12 au 3 ^{ème} Etage	
200A ✓		Parking	12	12 ✓	8.26	5.02	liée à la PP200 Imm12 au 4 ^{ème} Etage	
201A ✓		Parking	12	12 ✓	8.26	5.02	liée à la PP201 Imm12 au 4 ^{ème} Etage	
203A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP203 Imm13 au RDCH	
204A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP204 Imm13 au RDCH	
207A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP207 Imm13 au 1 ^{er} Etage	
208A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP208 Imm13 au 1 ^{er} Etage	
211A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP211 Imm13 au 2 ^{ème} Etage	
212A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP212 Imm13 au 2 ^{ème} Etage	
213A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP213 Imm13 au 3 ^{ème} Etage	
214A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP214 Imm13 au 3 ^{ème} Etage	
215A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP215 Imm13 au 4 ^{ème} Etage	
216A ✓		Parking	13	13 ✓	8.96	5.45	liée à la PP216 Imm13 au 4 ^{ème} Etage	

Parking Aérien

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tél : 037.72.80.25

Bureau d'Immobilisation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 1)

TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION

TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
18		Appartement		155	155	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP18A au S/Sol 3 Balcons=8m², Terrasse=7m² Possède la PP19A au S/Sol 3 Balcons=8m², Terrasse=7m²
19		Appartement		155	155	41.45	100.85	106.78	64.94	
	7 8 17	Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers, jardinière et gaines Vide	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	18 73 10	18 73 10					
	14	Surface 2 ^{ème} étage..... Vides Surface des Immeubles de 2 à 16 Surface Totale.....		411 10693 5340	411 10693 5340	82.90	201.70	213.56	129.88	
20		Appartement		155	155	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP20A au S/Sol 3 Balcons=8m², Terrasse=7m² Possède la PP21A au S/Sol 3 Balcons=8m², Terrasse=7m²
21		Appartement		155	155	41.45	100.85	106.78	64.94	
	7 8 17	Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers et gaines Vide	3 ^{ème} étage de la côte 9.40 m à la côte 12.20m	18 53 30	18 53 30					
	14	Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 2 à 16 Surface Totale.....		411 10700 5333	411 10700 5333	82.90	201.70	213.56	129.88	

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zanka Al Madina
RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatri-culation

Mohamed EL ANDALOUSS

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 1)
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
22		Appartement		158	158	42.25	102.80	108.85	66.19	Possède la PP22A au S/Sol 3 Balcons=11m², terrasse=7m²
23		Appartement	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	159	159	42.52	103.44	109.53	66.61	
	7 8 17	Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers, jardinière et gaines Vide		18 73 6	18 73 6					Possède la PP23A au S/Sol 3 Balcons=11m², terrasse=7m²
	14	Surface 4 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 2 à 16		414 10691 5339	414 10691 5339			218.38	132.80	
		Surface Totale.....		16444	16444					
	24 7 8 17	Terrasse non constructible Cage d'escaliers Murs, piliers et gaines Vide	Terrasse au dessus de la côte 15.40m	353 17 22 13	353 17 22 13					
	14	Surface de la terrasse vides Surface Immeubles de 2 à 16		405 10722 5317	405 10722 5317					
		Surface Totale.....		16444	16444	411	1000	1058.83	643.92	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankaj Al Medina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 2)

TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION

TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/1000	
25 -		Appartement -	146	146	39.04	94.99	100.58	61.16	Possède la PP25A au S/Sol Terrasse=4m²	
26 -		Appartement -	147	147	39.30	95.64	101.26	61.58		
	27 -	Entrée Imm, Cage d'escaliers, noumice, GT, Ascenseur et Local poubelle	45	45					Possède la PP26A au S/Sol Terrasse=4m²	
	28 -	Murs, piliers et gaines	45	45						
	29 -	Délaissé	28	28						
		Surface RDCH.....	411	411	78.34	190.63	201.84	122.74		
	10 -	Délaissé	84	84						
	11 -	Jardins et allées	8299	8299						
	12 -	Lanterneaux	7	7						
	13 -	Murs de clôture	134	134						
	14 -	Vides sur rampe	287	287						
		Surface des Immeubles 1 et de 3 à 16 surface des parkings Aérien	5389	5389						
		Surface totale.....	1833	1833						
			16444	16444						
30 -		Appartement -	153	153	40.91	99.54	105.40	64.10	Possède la PP30A au S/Sol 4 Balcons=11m²	
31 -		Appartement -	154	154	41.18	100.19	106.09	64.52		
	27 -	Cage d'escaliers, ascenseur et GT	18	18					Possède la PP31A au S/Sol 4 Balcons=11m²	
	28 -	Murs, piliers et gaines	50	50						
	32 -	Vides	36	36						
		Surface 1° étage.....	411	411	82.09	199.73	211.49	128.62		
	14 -	Vides	10726	10726						
		Surface des Immeubles 1 et de 3 à 16	5307	5307						
		Surface Totale.....	16444	16444						

Mohamed MOUSSA

Ingenieur Géomètre Topographe

13, Zankat Al Madina

RABAT TEL : 037.72.60.25

Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 2)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
33		Appartement		155	155	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP33 au S/Sol 3 Balcons=8m², Terrasse=7m²
34	27 28 32	Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers, jardinière et gaines Vides	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	155	18 73 10	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP34A au S/Sol 3 Balcons=8m², Terrasse=7m²
	14	Surface 2 ^{ème} étage..... Vides Surface des Immeubles 1 et de 3 à 16 Surface Totale.....		411	411	82.90	201.70	213.56	129.88	
35		Appartement		155	155	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP35A au S/Sol 3 Balcons=8m², Terrasse=7m²
36	27 28 32	Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers et gaines Vides	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m	155	18 53 30	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP36A au S/Sol 3 Balcons=8m², Terrasse=7m²
	14	Surface 3 ^{ème} étage..... Vides Surface des Immeubles 1 et de 3 à 16 Surface Totale.....		411	411	82.90	201.70	213.56	129.88	
				16444	16444					

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka, Al Madina
 RABAT TEL : 037.72.60.23

Chef de Bureau d'Immatriation

 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-1-36 (Immeuble 2)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
37		Appartement		158	158 ✓	42.25	102.80	108.85	66.19	Possède la PP37A au S/Sol 3 Balcons= 1m², terrasse=7m² Possède la PP38A au S/Sol 3 Balcons= 1m², terrasse=7m²
38	27 28 32	Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers, jardinière et gaines Vides Surface 4 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles 1 et de 3 à 16	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	159 18 73 6	159 ✓ 18 ✓ 73 ✓ 6 ✓	42.52	103.44	109.53	66.61	
	14	Surface 4 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles 1 et de 3 à 16		414 10691 5339	414 ✓ 10691 ✓ 5339 ✓	84.77	206.24	218.38	132.80	
		Surface Totale.....		16444	16444					
	39 27 28 32	Terrasse non constructible Cage d'escaliers Murs, piliers et gaines Vide Surface de la terrasse	Terrasse au dessus de la côte 15.40m	353 17 22 13 405	353 ✓ 17 ✓ 22 ✓ 13 ✓ 405 ✓					
	14	vides Surface des Immeubles 1 et de 3 à 16 Surface Totale.....		10722 5317 16444	10722 ✓ 5317 ✓ 16444 ✓	411	1000	1058.83	643.92	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-1-36 (Immeuble 3)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble				OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/10000	
40	-	Appartement	146	146	39.04	94.99	100.58	61.16	Possède la PP40A au S/Sol Terrasse=4m²	
41	-	Appartement	147	147	39.30	95.64	101.26	61.58	Possède la PP41A au S/Sol Terrasse=4m²	
42	-	Entrée Imm, Cage d'escaliers, noumice, Ascenseur et GT	45	45						
43	-	Murs, piliers et gaines	45	45						
44	-	Délaissé	28	28						
		Surface RDCH.....	411	411	78.34	190.63	201.84	122.74		
10	-	Délaissé	84	84						
11	-	Jardins, allées	8299	8299						
12	-	Lanterneaux	7	7						
13	-	Murs de clôture	134	134						
14	-	Vides sur rampe	287	287						
		Surface des Immeubles 1-2 et de 4 à 16 surface des parkings Aérien	5389	5389						
		Surface totale.....	1833	1833						
			16444	16444						
45	-	Appartement	153	153	40.91	99.54	105.40	64.10	Possède la PP45A au S/Sol 4 Balcons=11m²	
46	-	Appartement	154	154	41.18	100.19	106.09	64.52	Possède la PP46A au S/Sol 4 Balcons=11m²	
42	-	Cage d'escaliers, ascenseur et GT	18	18						
43	-	Murs, piliers et gaines	50	50						
47	-	Vides	36	36						
		Surface 1 ^{er} étage.....	411	411	82.09	199.73	211.49	128.62		
		Vides	10726	10726						
		Surface des Immeubles 1-2 et de 4 à 16	5307	5307						
		Surface Totale.....	16444	16444						

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat Al Medina
 RABAT Tel: 037 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriation
 Mohamed EL ANDALOUSS

Propriété dite : M' taa Q-3-I-36 (Immeuble 3)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
48		Appartement		155	155 /	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP48A au S/Sol 3balcons=8m², Terrasse=7m²
49	42 43 47	Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers, jardinière et gaines Vides Surface 2 ^{ème} étage.....	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte <u>9.20m</u>	155	155 /	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP49A au S/Sol 3balcons=8m², Terrasse=7m²
	14	vide Surface des Immeubles 1-2 et de 4 à 16 Surface Totale.....		411	411 /	82.90	201.70	213.56	129.88	
				10693	10693 /					
				5340	5340 /					
				16444	16444					
50		Appartement		155	155 /	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP50A au S/Sol 3balcons=8m², Terrasse=7m²
51	42 43 47	Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers et gaines Vides Surface 3 ^{ème} étage.....	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte <u>12.20m</u>	155	155 /	41.45	100.85	106.78	64.94	Possède la PP51A au S/Sol 3balcons=8m², Terrasse=7m²
	14	vidés Surface des Immeubles 1-2 et de 4 à 16 Surface Totale.....		411	411 /	82.90	201.70	213.56	129.88	
				10700	10700 /					
				5333	5333 /					
				16444	16444					

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 RABAT Tél : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriation

Mohamed EL AYOUBI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 3)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
52		Appartement		158	158	42.25	102.80	108.85	66.19	Possède la PP52A au S/Sol 3 Balcons=11m², terrasse=7m²
53	42 43 47	Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers, jardinière et gaines vides	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	159	159	42.52	103.44	109.53	66.61	
	14	Surface 4 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles 1-2 et de 4 à 16 Surface Totale.....		414	414	84.77	206.24	218.38	132.80	
	54 42 43 47	Terrasse non constructible Cage d'escaliers Murs, piliers et gaines Vides	Terrasse au dessus de la côte 15.4 0m	353 17 22 13	353 17 22 13					
	14	Surface de la terrasse vides Surface des Immeubles 1-2 et de 4 à 16 Surface Totale.....		405	405	411	1000	1058.83	643.92	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat El Medina
 RASAT Tel : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'inaa Q-3-1-36 (Immeuble 4)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble			Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES					INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000		
55 ✓			Appartement		123 ✓	123 ✓	34.63	102.76	84.73	51.53		Possède la PP55A au S/Sol Terrasse=6m², 1balcon=1m² Possède la PP56A au S/Sol
56 ✓			Appartement conciergerie Entrée Imm, nourrice, Cage d'escaliers ascenseur, local poubelle et G.T Murs, piliers et gaines Délaissé	<u>RDCH</u> de la côte +0.40m à la côte 3.20m	96 ✓	96 ✓	27.02	80.19	66.13	40.22		
			Surface RDCH.....		337	337	61.65	182.95	150.86	91.75		
			Délaissé Jardins, allées Lanterneaux Murs de clôture Vides sur rampe		84 ✓ 8299 ✓ 7 ✓ 134 ✓ 287 ✓	84 ✓ 8299 ✓ 7 ✓ 134 ✓ 287 ✓						
			Surface des Immeubles del à 3 et de 5 à 16 surface des parkings Aérien		5463 1833	5463 ✓ 1833 ✓						
61 ✓			Surface totale.....		16444	16444						
62 ✓			Appartement		123	123	34.63	102.76	84.73	51.53		Possède la PP61A au S/Sol 2balcons =7m² Possède la PP62A au S/Sol
			Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers et gaines. Terrasse inaccessible Vide	<u>1^{er} Etage</u> de la côte 3.40m à la côte 6.20m	120 ✓	120 ✓	33.78	100.25	82.67	50.27		
			Surface 1 ^{er} étage.....		343	343	68.41	203.01	167.40	101.80		
			vides		10726	10726						
			Surface des Immeubles del à 3 et de 5 à 16		5375	5375						
			Surface Totale.....		16444	16444						

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Medina
 RABAT Tel : 007 72 50.23

Chef de Bureau d'Immobilier
 Mohamed ELANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 4)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	INDICES DES PARTIES COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE- PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
65		Appartement		125	125	35.20	104.43	86.11	52.37	Possède la PP65A au S/Sol 2Balcons=9m² Possède la PP66A au S/Sol
66	58 59 64	Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers et gaines Vide Surface 2 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles del à 3 et de 5 à 16 Surface Totale.....	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	120	120	33.78	100.25	82.67	50.27	
67	14	Appartement		125	125	35.20	104.43	86.11	52.37	Possède la PP67A, 67B au S/Sol 2Balcons=9m² Possède la PP68A, 68B au S/Sol
68	58 59 64	Appartement Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers et gaines Vide Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles del à 3 et de 5 à 16 Surface Totale.....	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m	120	120	33.78	100.25	82.67	50.27	
	14	Appartement		340	340	68.98	204.68	168.78	102.64	
				10700	10700	10700				
				5404	5404	5404				
				16444	16444	16444				

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat Al Madina
 RAJBAT TEL : 037 72.60.25

chef de Bureau d'immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 4)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
69 /		Appartement /		125	125 /	35.20	104.43	86.11	52.37	Possède la PP69A, 69B au S/Sol 2 Balcons=9m² Possède la PP70A, 70B au S/Sol
70 /		Appartement /		120	120 /	33.78	100.25	82.67	50.27	
	58 /	Cage d'escaliers, ascenseur et GT	4 ^{ème} étage	33	33 /					
	59 /	Murs, piliers et gaines /	de la côte 12.40m à la côte	42	42 /					
	64 /	Vides /	15.20m	20	20 /					
		Surface 4 ^{ème} étage.....		340	340 /	68.98	204.68	168.78	102.64	
	14 /	vides		10691	10691 /					
		Surface des Immeubles del à 3 et de 5 à 16		5413	5413 /					
		Surface Totale.....		16444	16444 /					
	71 /	Terrasse non constructible /		271	271 /					
	58 /	Cage d'escaliers /		25	25 /					
	59 /	Murs, piliers, jardinière, dalle et gaines		21	21 /					
	64 /	Vide		20	20 /					
		Surface de la terrasse	Terrasse au dessus de la côte	337	337 /					
			15.40m							
	14 /	vides /		10722	10722 /					
		Surface des Immeubles del à 3 et de 5 à 16		5385	5385 /					
		Surface Totale.....		16444	16444 /	337	1000	824.60	501.47	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankaya El Medina
 RASBAT Tel : 037 72.50.25

Chief de Bureau d'Immobilisation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'raa Q-3-I-36 (Immeuble 5)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PELVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
72 / 73		Appartement / Appartement		112 / 112	112 / 112	28.24 / 28.24	86.62 / 86.62	77.16 / 77.16	46.92 / 46.92	Possède la PP72A au R.d.ch Possède la PP73A au R.d.ch
74 / 75		Entrée Imm, nourrice, Cage d'escaliers, ascenseur, Local poubelle, BL et G.T. / Murs, piliers et gaines	RDCH de la côte +0.40m à la côte 3.20m	63 / 39	63 / 39					
10 / 11 / 12 / 13 / 14		Surface RDCH / Délaissé / Jardins, allées / Lanternes / Murs de clôture / Vide sur rampe / Surface des Immeubles de l à 4 et de 6 à 6 / surface des parkings Aérien / Surface totale		326 / 84 / 8299 / 7 / 134 / 287 / 5474 / 1833 / 16444	326 / 84 / 8299 / 7 / 134 / 287 / 5474 / 1833 / 16444	56.48	173.24	154.32	93.84	
76 / 77		Appartement / Appartement		112 / 114	112 / 114	28.24 / 28.73	86.62 / 88.18	77.16 / 78.53	46.92 / 47.76	Possède la PP76A au R.d.ch Possède la PP77A au R.d.ch Balcon=2m²
74 / 75 / 78 / 79		Cage d'escaliers, ascenseur et GT / Murs, piliers et gaines / Terrasse inaccessible / Vide	1 ^{er} Etage de la côte 3.40m à la côte 6.20m	19 / 41 / 23 / 19	19 / 41 / 23 / 19					
14		Surface 1 ^{er} étage / vides / Surface des Immeubles de l à 4 et de 6 à 6 / Surface Totale		328 / 10726 / 5390 / 16444	328 / 10726 / 5390 / 16444	56.97	174.80	155.69	94.68	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankou, El Medina
 RAJMAT TEL: 087 72.66.25

Chef de Bureau d'Immobilier
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 5)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
80 ✓ 81 ✓	74 ✓ 75 ✓ 79 ✓	Appartement ✓ Appartement ✓ Cage d'escaliers, ascenseur et Gf ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vide ✓ Surface 2 ^{ème} étage..... ✓ vides ✓ Surface des Immeubles de 1 à 4 et de 6 à 16 ✓ Surface Totale..... ✓	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m ✓	140 ✓ 141 ✓ 19 ✓ 40 ✓ 6 ✓ 346 ✓ 10693 ✓ 5405 ✓ 16444 ✓	140 ✓ 141 ✓ 19 ✓ 40 ✓ 6 ✓ 346 ✓	35.30 ✓ 35.55 ✓ 70.85 ✓	108.27 ✓ 109.05 ✓ 217.32 ✓	96.45 ✓ 97.13 ✓ 193.58 ✓	58.65 ✓ 59.07 ✓ 117.72 ✓	Possède la PP80A au S/Sol ✓ Possède la PP81A au S/Sol ✓ Balcon=2m² ✓
82 ✓ 83 ✓	74 ✓ 75 ✓ 79 ✓ 14 ✓	Appartement ✓ Appartement ✓ Cage d'escaliers, ascenseur et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓ Surface 3 ^{ème} étage..... ✓ vides ✓ Surface des Immeubles de 1 à 4 et de 6 à 16 ✓ Surface Totale..... ✓	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m ✓	140 ✓ 141 ✓ 19 ✓ 40 ✓ 6 ✓ 346 ✓ 10700 ✓ 5398 ✓ 16444 ✓	140 ✓ 141 ✓ 19 ✓ 40 ✓ 6 ✓ 346 ✓	35.30 ✓ 35.55 ✓ 70.85 ✓	108.27 ✓ 109.05 ✓ 217.32 ✓	96.45 ✓ 97.13 ✓ 193.58 ✓	58.65 ✓ 59.07 ✓ 117.72 ✓	Possède la PP82A au S/Sol ✓ Possède la PP83A au S/Sol ✓ Balcon=2m² ✓

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankay El Madina
 RAJBAT Tel : 067.72.66.25

chef de Bureau d'immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 5)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
84 ✓ 85 ✓		Appartement ✓ Appartement ✓ Cage d'escaliers, ascenseur et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓ Surface 4 ^{ème} étage..... vides ✓ Surface des Immeubles de 1 à 4 et de 6 à 6 ✓ Surface Totale.....	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 13.20m ✓	140 141 19 40 6 346 10691 5407 16444	140 ✓ 141 ✓ 19 ✓ 40 ✓ 6 ✓ 346 ✓ 10691 ✓ 5407 ✓ 16444 ✓	35.30 35.55 70.85 217.32 193.58	108.27 109.05	96.45 97.13	58.65 59.07	Possède la PP&A au S/Sol Possède la PP&A au S/Sol Balcon=2m²
86 ✓ 74 ✓ 75 ✓		Terrasse non constructible ✓ Cage d'escaliers ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Surface de la terrasse vides ✓ Surface des Immeubles de 1 à 4 et de 6 à 6 ✓ Surface Totale.....	Terrasse au dessus de la côte 15.40m ✓	301 18 24 343 10722 5379 16444	301 ✓ 18 ✓ 24 ✓ 343 ✓ 10722 ✓ 5379 ✓ 16444 ✓	326	1000	890.75	541.68	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka, El Medina
 RABAT Tel : 037 72.50.25

Chef de Bureau d'Immatriation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'raa Q-3-I-36 (Immeuble 7)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES					INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
111 / 112 /		105 / 106 / 110 /	Appartement / Appartement / Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers et gaines / Vides / Surface 2 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 6 et de 8 à 16 Surface Totale.....	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m /	139 / 141 / 17 / 40 / 6 / 343 / 10693 / 5408 / 16444 /	139 / 141 / 17 / 40 / 6 / 343 /	35.21 / 35.71 / 70.92 /	107.33 / 108.88 / 216.21 /	95.76 / 97.13 / 192.89 /	58.23 / 59.07 / 117.30 /	Possède la PP111A au S/Sol Possède la PP112A au S/Sol Balcon=2m²
113 / 114 /		105 / 106 / 110 / 14 /	Appartement / Appartement / Cage d'escaliers, ascenseur et GT Murs, piliers et gaines / Vides / Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 6 et de 8 à 16 Surface Totale.....	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m /	139 / 141 / 17 / 40 / 6 / 343 / 10700 / 5401 / 16444 /	139 / 141 / 17 / 40 / 6 / 343 /	35.21 / 35.71 / 70.92 /	107.33 / 108.88 / 216.21 /	95.76 / 97.13 / 192.89 /	58.23 / 59.07 / 117.30 /	Possède la PP113A au S/Sol Possède la PP114A au S/Sol Balcon=2m²

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankou El Medina
 RABAT Tel : 037 72.66.25

Chief de Bureau d'Immatriation
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 7)
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
115 / 116	105 / 106 / 110	Appartement / Appartement / Cage d'escaliers, ascenseur et GT / Murs, piliers et gaines / Vides / Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 6 et de 8 à 16 Surface Totale.....	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m /	139 / 141 / 17 / 40 / 6 / 343 / 10691 / 5410 / 16444 /	139 / 141 / 17 / 40 / 6 / 343 / 10691 / 5410 / 16444 /	35.21 / 35.71 / 70.92 / 216.21 /	107.33 / 108.88 / 192.89 / 117.30 /	95.76 / 97.13 / 58.23 / 59.07 /	58.23 / 59.07 /	Possède la PPI15A au S/Sol Possède la PPI16A au S/Sol Balcon=2m²
	117 / 105 / 106 /	Terrasse non constructible / Cage d'escaliers / Murs, piliers et gaines / Surface de la terrasse..... vides Surface des Immeubles de 1 à 6 et de 8 à 16	Terrasse au dessus de la côte 15.4 0m /	300 / 17 / 25 / 342 / 10722 / 5380 / 16444 /	300 / 17 / 25 / 342 / 10722 / 5380 / 16444 /	328 / 1000 /	892.12 / 542.52 /			

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankay Al Madina
 RABAT Tel : 037 72.60.75

Mohamed EL ABDELLOUS

Propriété dite : M'naa Q-3-I-36 (Immeuble 8)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
118		Appartement		96	96	27.69	92.93	66.13	40.22	Possède la PP118A au R.d.ch Terrasse=2m²
119		Appartement		93	93	26.83	90.03	64.07	38.96	Possède la PP119A au R.d.ch
	120	Conciergerie	RDCH	28	28					
	121	Entrée Imm, Cage d'escaliers, nourice et GT.	de la côte +0.40m à la côte 3.20m	46	46					
	122	Murs, piliers et gaines		29	29					
	123	Délaissé		6	6					
		Surface RDCH.....		298	298	54.52	182.96	130.20	79.18	
	10	Délaissé		84	84					
	11	Jardins, allées		82.99	82.99					
	12	Lanterneaux		7	7					
	13	Murs de clôture		134	134					
	14	Vide sur rampe		287	287					
		Surface des Immeubles del à 7 et de 9 à 16 surface des parkings Aérien		5502	5502					
		Surface totale.....		1833	1833					
				16444	16444					
124		Appartement		96	96	27.69	92.93	66.13	40.22	Possède la PP124A au R.d.ch
125		Appartement		115	115	33.18	111.33	79.22	48.18	Balcon=2m² Possède la PP125A au S/Sol Balcon=2m²
	121	Cage d'escaliers et GT	1 ^{er} Etage	19	19					
	122	Murs, piliers et gaines	de la côte 3.40m à la côte 6.20m	35	35					
	126	Terrasse inaccessible		22	22					
	127	Vides		14	14					
		Surface 1 ^{er} étage.....		301	301	60.87	204.26	145.35	88.40	
	14	vides		10726	10726					
		Surface des Immeubles del à 7 et de 9 à 16		5417	5417					
		Surface Totale.....		16444	16444					

Mohamed MOUSSA
 Président du Bureau d'Immatriation
 13, Zanka El Medina
 RABAT Tel : 037 72 50 25

Mohamed EL ANDALOUSS

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 8)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/10000	
128 /		Appartement /		96	96 /	27.69	92.93	66.13	40.22	Possède la PP128A au R.d.ch Balcon=2m² Possède la PP129A au S Sol Balcon=2m²
129 /		Appartement /		115	115 /	33.18	111.33	79.22	48.18	
	121 /	Cage d'escaliers et GT /	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	19	19 /					
	122 /	Murs, Plâtres et gaines /		32	32 /					
	127 /	Vides /		39	39 /					
	14 /	Surfaces 2 ^{ème} étage..... vides Surfaces des Immeubles del à 7 et de 9 à 16 Surface Totale.....		301	301 /	60.87	204.26	145.35	88.40	
				10693	10693 /					
				5450	5450 /					
				16444	16444 /					
130 /		Appartement /		96	96 /	27.69	92.93	66.13	40.22	Possède la PP130A au R.d.ch Balcon=2m² Possède la PP131A au S Sol Balcon=2m²
131 /		Appartement /		115	115 /	33.18	111.33	79.22	48.18	
	121 /	Cage d'escaliers et GT /	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m	19	19 /					
	122 /	Murs, Plâtres et gaines /		32	32 /					
	127 /	Vides /		39	39 /					
	14 /	Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surfaces des Immeubles del à 7 et de 9 à 16 Surface Totale.....		301	301 /	60.87	204.26	145.35	88.40	
				10700	10700 /					
				5443	5443 /					
				16444	16444 /					

Mohamed MOUSSA
 Architecte Géomètre Topographe
 13, Zankat Al Madina
 RAJAHAT Tel : 537.72.50.25

2009
 2009
 MOUSSA

Propriété dite : M'ina Q-3-I-36 (Immeuble 8)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MF)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
132 /		Appartement /		96	96 /	27.69	92.93	66.13	40.22	Possède la pp132A au R.d.ch Balcon=2m² Possède la PP133A au S/Sol Balcon=2m²
133 /		Appartement /	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	115	115 /	33.18	111.33	79.22	48.18	
121 / 122 / 127 /		Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /		19 32 39	19 / 32 / 39 /					
	14 /	Surface 4 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles del à 7 et de 9 à 16 Surface Totale.....		301 10691 5452 16444	301 / 10691 / 5452 / 16444 /	60.87	204.26	145.35	88.40	
	134 / 121 / 122 /	Terrasse non constructible / Cage d'escaliers / Murs, piliers, gaines /	Terrasse au dessus de la côte 15.40m	264 19 15	264 / 19 / 15 /					
	14 /	Surface de la terrasse vides Surface des Immeubles del à 7 et de 9 à 16 Surface Totale.....		298 10722 5424 16444	298 / 10722 / 5424 / 16444 /	298	1000	711.60	432.78	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat Al Medina
 RABAT Tél : 537.72.50.25

Chef de Bureau d'Immatrieulation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 9)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
135 /		Appartement /		112	112 /	29.52	87.84	77.16	46.92	Possède la PP135A au R.d.ch Possède la PP136A au R.d.ch
136 /		Appartement /		91	91 /	23.99	71.37	62.69	38.12	
137 /		Conciergerie /		32	32 /					
138 /		Entrée lim, Cage d'escaliers, nourrice et GT /		61	61 /					
139 /		Murs, piliers et gaines /		35	35 /					
140 /		Délaissé /		5	5 /					
		Surface RDCH.....	<u>RDCH</u> de la côte +0.40m à la côte 3.20m	336	336 /	53.51	159.21	139.85	85.04	
10 /		Délaissé /		84	84 /					
11 /		Jardins, allées /		8299	8299 /					
12 /		Lanternaux /		7	7 /					
13 /		Murs de clôture /		134	134 /					
14 /		Vide sur rampe /		287	287 /					
		Surface des Immeubles de 1 à 8 et de 10 à 16 surface des parkings Aérien		5464	5464 /					
		Surface Totale.....		1833	1833 /					
		Surface totale.....		16444	16444 /					
141 /		Appartement /		112	112 /	29.52	87.84	77.16	46.92	Possède la PP141A au R.d.ch Possède la PP142A au R.d.ch Balcon=2m²
142 /		Appartement /		114	114 /	30.04	89.41	78.53	47.76	
138 /		Cage d'escaliers et GT /		20	20 /					
139 /		Murs, piliers et gaines /		42	42 /					
143 /		Vides /	<u>1^{er} Etage</u> de la côte 3.40m à la côte 6.20m	29	29 /					
144 /		Terrasse inaccessible /		12	12 /					
		Surface 1 ^{er} étage.....		329	329 /	59.56	177.25	155.69	94.68	
14 /		vides		10726	10726 /					
		Surface des Immeubles de 1 à 8 et de 10 à 16		5389	5389 /					
		Surface Totale.....		16444	16444 /					

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Medina
 RAJABAT TEL : 037.72.60.35

Chef de Bureau d'Immatriation

Mohamed EL ANDALOUSS

**Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 9)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38**

INDICES DES PARTIES		COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES					INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
145 / 146		138 / 139 / 144 /	Appartement / Appartement / Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides / Surface 2 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 8 et de 10 à 16 Surface Totale.....	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	140 / 142 / 19 / 37 / 6 / 344 / 10693 / 5407 / 16444 /	140 / 142 / 19 / 37 / 6 / 344 / 10693 / 5407 / 16444 /	36.89 / 37.42 / 74.31 /	109.81 / 111.37 / 221.18 /	96.45 / 97.82 / 194.27 / 118.14 /	58.65 / 59.49 /	Possède la PP145A au S/Sol et 145B au R.d.ch Possède la PP146A au S/Sol et 146B au R.d.ch Balcon=2m²
147 / 148		138 / 139 / 144 / 14	Appartement / Appartement / Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides / Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 8 et de 10 à 16 Surface Totale.....	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m	140 / 142 / 19 / 37 / 6 / 344 / 10700 / 5400 / 16444 /	140 / 142 / 19 / 37 / 6 / 344 / 10700 / 5400 / 16444 /	36.89 / 37.42 / 74.31 /	109.81 / 111.37 / 221.18 /	96.45 / 97.82 / 194.27 / 118.14 /	58.65 / 59.49 /	Possède la PP147A au S/Sol et 147B au R.d.ch Possède la PP148A au S/Sol et 148B au R.d.ch Balcon=2m²

Mohamed MOUSSA
Ingénieur Géomètre Topographe
13, Zankay El Medine
RAJERAT TEL : 037.72.60.25

Chet de Bureau d'Immatriation
Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 9)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRI-VATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
149 ✓ 150 ✓		Appartement ✓ Appartement ✓ Cage d'escaliers et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓ Surface 4 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 8 et de 10 à 16 Surface Totale.....	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	140 ✓ 142 ✓ 19 ✓ 37 ✓ 6 ✓ 344 ✓ 10691 ✓ 5409 ✓ 16444 ✓	140 ✓ 142 ✓ 19 ✓ 37 ✓ 6 ✓ 344 ✓ 10691 ✓ 5409 ✓ 16444 ✓	36.89 37.42 74.31 221.17	109.81 111.37 194.27 118.14	96.45 97.82 58.65 59.49	Possède la PP149A au S/Sol et 149B au R.d.ch Possède la PP150A au S/Sol Balcon=2m²	
151 ✓ 138 ✓ 139 ✓		Terrasse non constructible ✓ Cage d'escaliers ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Surface de la terrasse..... vides Surface des Immeubles de 1 à 8 et de 10 à 16 Surface Totale.....	Terrasse au dessus de la côte 15.4 0m	299 ✓ 19 ✓ 24 ✓ 342 ✓ 10722 ✓ 5380 ✓ 16444 ✓	299 ✓ 19 ✓ 24 ✓ 342 ✓ 10722 ✓ 5380 ✓ 16444 ✓	336	1000	878.35	534.14	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka El Madina
 RABAT TEL : 037.72.60.25

Chef de Bureau d'Immobilier

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 10)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
152 /		Appartement /		127	127 /	31.91	89.38	87.49	53.20	Possède la PP152A au R.d.ch Possède la PP153A au S/Sol /
153 /	154 /	Appartement / Entrée Inim, Cage d'escaliers, noumice et GT. /		154	154 /	38.69	108.38	106.09	64.52	
	155 / 156 /	Murs, piliers et grilles / Délaisée /		36 3	36 / 3 /					
	10 / 11 / 12 / 13 / 14 /	Surface RDCH..... Délaisé Jardins, allées Lanterneaux Murs de clôture Vides sur rampe	RDCH de la côte +0.40m à la côte 3.20m	357	357 /	70.60	197.76	193.58	117.72	
		Surface des Immeubles de I à 9 et de II à 16 surface des parties Aérien Surface totale.....		5443 1833	5443 / 1833 /					
157 /		Appartement /		129	129 /	32.41	90.78	88.87	54.04	Possède la PP157A au R.d.ch Balcon=2m² Possède la PP158A au S/Sol Balcon=2m²
158 /	154 / 155 / 159 /	Appartement / Cage d'escaliers = GT / Murs, piliers et grilles / Vides /	1 ^{er} Etage de la côte 3.40m à la côte 6.20m	156 21 34 21	156 / 21 / 34 / 21 /	39.19	109.78	107.47	65.35	
	14 /	Surface 1 ^{er} étage..... vides Surface des Immeubles de I à 9 et de II à 16 Surface Totale.....		361 10726 5357	361 / 10726 / 5357 /	71.60	200.56	196.34	119.39	
				16444	16444 /					

Mohamed MOUSSA
 Maître-Plieur Géomètre Topographe
 13, Zankay El Madina
 RASBAT Tel : 037 72 60 23

Chef de Bureau d'Immobilier

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 10)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS	
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000		
160 ✓		Appartement ✓	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	129	129 ✓	32.41	90.78	88.87	54.04	Possède la PP160A au S/Sol Balcon=2m² Possède la PP161A au S/Sol et 161B au R.d.ch Balcon=2m²	
161 ✓		Appartement ✓		156	156 ✓	39.19	109.78	107.47	65.35		
	154 ✓ 155 ✓ 159 ✓	Cage d'escaliers et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓		21 34 21	21 ✓ 34 ✓ 21 ✓						
	14 ✓	Surface 2 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 9 et de 11 à 16		361 10693 5390	361 ✓ 10693 ✓ 5390 ✓	71.60	200.56	196.34	119.39		
		Surface Totale.....		16444	16444 ✓						
162 ✓		Appartement	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m	129	129 ✓	32.41	90.78	88.87	54.04	Possède la PP162A au S/Sol Balcon=2m² Possède la PP163A au S/Sol et 163B au R.d.ch Balcon=2m²	
163 ✓		Appartement		156	156 ✓	39.19	109.78	107.47	65.35		
	154 ✓ 155 ✓ 159 ✓	Cage d'escaliers et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓		21 34 21	21 ✓ 34 ✓ 21 ✓						
	14 ✓	Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 9 et de 11 à 16		361 10700 5383	361 ✓ 10700 ✓ 5383 ✓	71.60	200.56	196.34	119.39		
		Surface Totale.....		16444	16444 ✓						

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankay Al Madina
 RASAT Tel : 007 72 60 25

Chef de Bureau d'Immobilier

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 10)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNE S			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
164 /		Appartement /		129	129 /	32.41	90.78	88.87	54.04	Possède la PP164A au S Sol Balcon=2m² Possède la PP165A au S Sol et 165B au R.d.ch Balcon=2m²
165 /		Appartement /		156	156 /	39.19	109.78	107.47	65.35	
	154 / 155 / 159 /	Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	21 34 21	21 / 34 / 21 /					
	14 /	Surface 4 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 9 et de 11 à 16		361 10691 5392	361 / 10691 / 5392 /	71.60	200.56	196.34	119.39	
		Surface Totale.....		16444	16444 /					
	166 / 154 / 155 /	Terrasse non constructible / Cage d'escaliers / Murs, piliers et gaines /	Terrasse au dessus de la côte 15.40m	319 22 18	319 / 22 / 18 /					
	14 /	Surface de la terrasse vides Surface des Immeubles de 1 à 9 et de 11 à 16		359 10722 5363	359 / 10722 / 5363 /					
		Surface Totale.....		16444	16444 /	357	1000	978.94	595.28	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat El Madina
 RABAT TEL : 037.72.50.25

Chef de Bureau d'Immobilier

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'raa Q-3-I-36 (Immeuble 11)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS	
PRIVATIVES					INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000		
167 ✓					95		27.20	49.67	65.45	39.80	Possède la PP167A au R.d.ch Possède la PP168A au S/Sol	
168 ✓					146		41.82	76.32	100.58	61.16		
169 ✓					120		34.38	62.73	82.67	50.27		
	170 ✓				29		29					
	171 ✓				112		112					
	172 ✓				46		46					
	10 ✓				548		548	103.40	188.72	248.70		151.23
	11 ✓				84		84					
	12 ✓				8299		8299					
	13 ✓				7		7					
	14 ✓				134		134					
					287		287					
					5252		5252					
					1833		1833					
					16444		16444					
173 ✓					120		120	34.38	62.73	82.67	Possède la PP173A au S/Sol Balcon=2m²	
174 ✓					147		147	42.11	76.84	101.27	Possède la PP174A au S/Sol et 174B au R.d.ch - un balcon=2m²	
175 ✓					121		121	34.66	63.25	83.36	Possède la PP175A au R.d.ch	
	171 ✓				36		36					
	172 ✓				51		51					
	176 ✓				11		11					
	177 ✓				12		12					
	14 ✓				498		498	111.15	202.82	267.30		
					10726		10726					
					5220		5220					
					16444		16444					

Mohamed MOUSSA
 Maître-urbain Géomètre Topographe
 13. Zankay El Medina
 RAJZAT Tel: 007.72.60.25

Chef de Bureau d'Immobilier
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-1-36 (Immeuble 11)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES					INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
178 /			Appartement /		120 /	120 /	34.38	62.73	82.67	50.27	Possède la PP178A au S/Sol Balcon=2m² Possède la PP179A au S/Sol et 179B au R.d.ch Balcon=2m² Possède la PP180A au S/Sol
179 /			Appartement /		147 /	147 /	42.11	76.84	101.27	61.58	
180 /			Appartement /		121 /	121 /	34.66	63.25	83.36	50.69	
	171 / 172 / 177 /		Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	36 / 50 / 14 /						
	14 /		Surface 2 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles del à 10 et de 12 à 16 Surface Totale....		488 / 10693 / 5263 /		111.15	202.82	267.30	162.54	
					16444						
181 /			Appartement /		120 /	120 /	34.38	62.73	82.67	50.27	Possède la PP181A au S/Sol Balcon=2m² Possède la PP182A au S/Sol et 182B au R.d.ch Balcon=2m² Possède la PP183A au S/Sol
182 /			Appartement /		147 /	147 /	42.11	76.84	101.27	61.58	
183 /			Appartement /		121 /	121 /	34.66	63.25	83.36	50.69	
	171 / 172 / 177 /		Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m	36 / 50 / 14 /						
	14 /		Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 10 et de 12 à 16 Surface Totale.....		488 / 10700 / 5256 /		111.15	202.82	267.30	162.54	
					16444						

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat El Madina
 RAZZAT Tel : 03 72 50 25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 11)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M ²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M ²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/10000	
184 ✓		Appartement ✓		120 ✓	120 ✓	34.38	62.73	82.67	50.27	Possède la PP184A au S/Sol Balcon=2m ² Possède la PP185A au S/Sol et 185B au R.d.ch Balcon=2m ² Possède la PP186A au S/Sol
185 ✓		Appartement ✓		147 ✓	147 ✓	42.11	76.84	101.27	61.58	
186 ✓		Appartement ✓		121 ✓	121 ✓	34.66	63.25	83.36	50.69	
	171 ✓ 172 ✓ 177 ✓	Cage d'escaliers et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	36 ✓ 50 ✓ 14 ✓	36 ✓ 50 ✓ 14 ✓					
	14 ✓	Surface 4 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles del à 10 et de 12 à 16		488 ✓ 10691 ✓ 5265 ✓	488 ✓ 10691 ✓ 5265 ✓	111.15	202.82	267.30	162.54	
		Surface Totale.....		16444	16444					
	187 ✓ 171 ✓ 172 ✓ 177 ✓	Terrasse non constructible ✓ Cage d'escaliers ✓ Murs, piliers et gaines ✓ vides ✓	Terrasse au dessus de la côte 15.40m	438 ✓ 23 ✓ 31 ✓ 5 ✓	438 ✓ 23 ✓ 31 ✓ 5 ✓					
	14 ✓	Surface de la terrasse vides Surface des Immeubles del à 10 et de 12 à 16		497 ✓ 10722 ✓ 5225 ✓	497 ✓ 10722 ✓ 5225 ✓					
		Surface Totale.....		16444	16444	548	1000	1317.90	801.39	

Mohamed MOUSSA
 Architecte Géomètre Topographe
 13, Zankaj Al Madina
 RABAT TEL : 057 72 60 25

Chef de Bureau d'Immatriation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 12)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU I/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU I/10000	
188 ✓ 189 ✓		Appartement ✓ Appartement ✓		88 90	88 ✓ 90 ✓	24.03 24.57	98.88 101.12	60.62 62.00	36.87 37.70	Possède la PP188A au R.d.ch ✓ Possède la PP189A au R.d.ch ✓
190 ✓ 191 ✓		Entrée Imm, Cage d'escaliers, nourrice, ascenseur, Local poubelle et GT. ✓ Murs, piliers et gaines ✓	<u>RDCH</u> de la côte +0.40m à la côte 3.20m	41 24	41 ✓ 24 ✓					
10 ✓ 11 ✓ 12 ✓ 13 ✓ 14 ✓		Surface RDCH..... Délaissé ✓ Jardins, allées ✓ Lanterneaux ✓ Murs de clôture ✓ Vide sur rampe ✓		243 84 8299 7 134 287	243 ✓ 84 ✓ 8299 ✓ 7 ✓ 134 ✓ 287 ✓	48.60	200.00	122.62	74.57	
		Surface des Immeubles de 1 à 11 et de 13 à 16 surface des parkings aérien		5557 1833	5557 ✓ 1833 ✓					
		Surface totale.....		16444	16444 ✓					
192 ✓ 193 ✓		Appartement ✓ Appartement ✓		88 90	88 ✓ 90 ✓	24.03 24.57	98.88 101.12	60.62 62.00	36.87 37.70	Possède la PP192A au R.d.ch ✓ Possède la PP193A au R.d.ch ✓
190 ✓ 191 ✓ 194 ✓ 195 ✓		Cage d'escaliers, ascenseur et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Terrasse inaccessible ✓ Vides ✓	<u>1^{er} Etage</u> de la côte 3.40m à la côte 6.20m	19 25 15 6	19 ✓ 25 ✓ 15 ✓ 6 ✓					
		Surface 1 ^{er} étage..... vides		243 10726 5475	243 ✓ 10726 ✓ 5475 ✓	48.60	200.00	122.62	74.57	
		Surface des Immeubles de 1 à 11 et de 13 à 16 Surface Totale.....		16444	16444 ✓					

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zanka Al Madina
 BORDJ TEL: 031 760 760 75

Chef de Bureau d'Urbanisme

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : Matra Q-3-I-36 (Immeuble 12)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART TERRAIN (EN M ²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M ²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
196 / 197 /		Appartement / Appartement /		88 / 90 /	88 / 90 /	24.03 / 24.57 /	98.88 / 101.12 /	60.62 / 62.00 /	36.87 / 37.70 /	Possède la PP196A au R.d.ch Possède la PP197A au R.d.ch
	190 / 191 / 195 /	Cage d'escaliers, ascenseur et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	19 / 26 / 20 /	19 / 26 / 20 /					
	14 /	Surface 2 ^{ème} étage..... Vides Surface des Immeubles de 1 à 11 et de 13 à 16 Surface Totale.....		243 / 10693 / 5508 /	243 / 10693 / 5508 /	48.60 /	200.00 /	122.62 /	74.57 /	
				16444	16444					
198 / 199 /		Appartement / Appartement /		88 / 90 /	88 / 90 /	24.03 / 24.57 /	98.88 / 101.12 /	60.62 / 62.00 /	36.87 / 37.70 /	Possède la PP198A au R.d.ch Possède la PP199A au R.d.ch
	190 / 191 / 195 /	Cage d'escaliers, ascenseur et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m	19 / 26 / 20 /	19 / 26 / 20 /					
	14 /	Surface 3 ^{ème} étage..... Vides Surface des Immeubles de 1 à 11 et de 13 à 16 Surface Totale.....		243 / 10700 / 5501 /	243 / 10700 / 5501 /	48.60 /	200.00 /	122.62 /	74.57 /	
				16444	16444					

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankou El Medina
 RAISAT TEL : 037 70 60 21

Chef de Bureau d'Immobilier
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 12)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
200 ✓ 201 ✓		Appartement ✓ Appartement ✓		88 ✓ 90 ✓	88 ✓ 90 ✓	24.03 24.57	98.88 101.12	60.62 62.00	36.87 37.70	Possède la PP200A au R.d.ch Possède la PP201A au R.d.ch ✓
190 ✓ 191 ✓ 195 ✓		Cage d'escaliers, ascenseur et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	19 ✓ 26 ✓ 20 ✓	19 ✓ 26 ✓ 20 ✓					
		Surface 4 ^{ème} étage.....		243	243	48.60	200.00	122.62	74.57	
14 ✓		Vides Surface des Immeubles de I à II et de 13 à 16		10691 5510	10691 ✓ 5510 ✓					
		Surface Totale.....		16444	16444 ✓					
202 ✓ 190 ✓ 191 ✓		Terrasse non constructible Cage d'escaliers Murs, piliers et gaines		193 19 31	193 ✓ 19 ✓ 31 ✓					
14 ✓		Surface de la terrasse Vides Surface des Immeubles de I à II et de 13 à 16	Terrasse au dessus de la côte 15.4 0m	243 10722 5479	243 ✓ 10722 ✓ 5479 ✓					
		Surface Totale.....		16444	16444 ✓	243	1000	613.10	372.85	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zerkat El Medina
 RABAT TEL : 037 72.80.25

Chef de Bureau d'Immobilier

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 13)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MF)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
203		Appartement		91	91	25.40	100.00	62.69	38.12	Possède la PP203A au R.d.ch Possède la PP204A au R.d.ch
204		Appartement		91	91	25.40	100.00	62.69	38.12	
205		Entrée Imm, Cage d'escaliers et GT.		51	51					
206		Murs, piliers, et gaines		21	21					
10		Surface RDCH.....	RDCH de la côte +0.40m à la côte 3.30m	254	254	50.80	200.00	125.38	76.24	
11		Délaissé		84	84					
12		Jardins, allées		8299	8299					
13		Lantemeaux		7	7					
14		Murs de clôture		134	134					
		Vide sur rampe.		287	287					
		Surface des Immeubles de 1 à 12 et de 14 à 16 surface des parkings Aérien		5546	5546					
		1833		1833	1833					
		Surface totale.....		16444	16444					
207		Appartement		91	91	25.40	100.00	62.69	38.12	
208		Appartement		91	91	25.40	100.00	62.69	38.12	
209		Cage d'escaliers et GT		20	20					
210		Murs, piliers, dalle et gaines		26	26					
		Terrasse inaccessible	1 ^{er} Etage de la côte 3.30m à la côte 6.30m	13	13					
		Vides		5	5					
		Surface 1 ^{er} étage.....		246	246	50.80	200.00	125.38	76.24	
		Vides		10726	10726					
		Surface des Immeubles de 1 à 12 et de 14 à 16		5472	5472					
		Surface Totale.....		16444	16444					

Mohamed MOUSSA
ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zoukora El Madina
 RABAT Tel : 037 72.60.25

chef de Bureau d'Immatriation

Mohamed EL ANDALOUSS

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 13)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 / 38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/1000	
211 / 212 /		Appartement / Appartement /		91 / 91 /	91 / 91 /	25.40 / 25.40 /	100.00 / 100.00 /	62.69 / 62.69 /	38.12 / 38.12 /	Possède la PP211A au R.d.ch Possède la PP212A au R.d.ch
205 / 206 / 210 /		Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /	2 ^{ème} étage de la côte 6.50m à la côte 9.30m /	20 / 24 / 20 /	20 / 24 / 20 /					
14 /		Surface 2 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 12 et de 14 à 16 Surface Totale.....		246 / 10693 / 5505 / 16444 /	246 / 10693 / 5505 / 16444 /	50.80 /	200.00 /	125.38 /	76.24 /	
213 / 214 /		Appartement / Appartement /		91 / 91 /	91 / 91 /	25.40 / 25.40 /	100.00 / 100.00 /	62.69 / 62.69 /	38.12 / 38.12 /	Possède la PP213A au R.d.ch Possède la PP214A au R.d.ch
205 / 206 / 210 /		Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /	3 ^{ème} étage de la côte 9.50m à la côte 12.30m /	20 / 24 / 20 /	20 / 24 / 20 /					
14 /		Surface 3 ^{ème} étage..... vides Surface des Immeubles de 1 à 12 et de 14 à 16 Surface Totale.....		246 / 10700 / 5498 / 16444 /	246 / 10700 / 5498 / 16444 /	50.80 /	200.00 /	125.38 /	76.24 /	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankay Al Medina
 RABAT Tel : 037 72.50.25

Chef de Bureau d'Urbanisme
 Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 13)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675 38

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
215 / 216 /		Appartement / Appartement /		91 / 91 /	91 / 91 /	25.40 / 25.40 /	100.00 / 100.00 /	62.69 / 62.69 /	38.12 / 38.12 /	Possède la PP215A au R.d.ch Possède la P'216A au R.d.ch
205 / 206 / 210 /		Cage d'escaliers et GT / Murs, piliers et gaines / Vides /	4 ^{ème} étage de la côte 12.50m à la côte 15.30m /	20 / 24 / 20 /	20 / 24 / 20 /					
14 /		Surface 4 ^{ème} étage..... Vides / Surface des Immeubles de 1 à 12 et de 14 à 16 Surface Totale.....		246 / 10691 / 5507 / 16444 /	246 / 10691 / 5507 / 16444 /	50.80 /	200.00 /	125.38 /	76.24 /	
217 / 205 / 206 /		Terrasse non constructible / Cage d'escaliers / Murs, piliers et gaines /	Terrasse au dessus de la côte 15.50m /	209 / 20 / 17 /	209 / 20 / 17 /					
14 /		Surface de la terrasse vides / Surface des Immeubles de 1 à 12 et de 14 à 16 Surface Totale.....		246 / 10722 / 5476 / 16444 /	246 / 10722 / 5476 / 16444 /					
						254 /	1000 /	626.90 /	381.20 /	

Mohamed MOUSSA
 Architecte Géomètre Topographe
 19, Zangeneh Al Madina
 RAISAT Tels : 057 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 14)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675/38

INDICES DES PARTIES	INDICES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
					INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE-PART INDIVIS AU 1/10000	
218 -	219 -	220 -	Appartement - Appartement - Appartement -		96 121 146	96 121 146	27.49 34.63 41.80	50.24 63.32 76.40	66.13 83.36 100.58	40.22 50.69 61.16	Possède la PP218A au R.d.ch Possède la PP219A au R.d.ch Possède la PP220A au S/Sol
221 -	222 -	223 -	Conciergerie Entrée Imm. Cage d'escaliers, rampe Local poubelle courrette et GT. Murs, piliers et gaines	RDCH de la côte +0.40m à la côte 3.20m	29 107 48	29 107 48					
10 -	11 -	12 -	Surface RDCH..... Délaisé Jardin, allées Lanternes		547 84 8299	547 84 8299	103.92	189.96	250.07	152.07	
13 -	14 -		Mur de clôture Vide sur rampe		134 287	134 287					
			Surface des Immeubles de 1 à 13 et 15.16 surface des parkings Aérien		5253 1833	5253 1833					
	224 -	225 -	Surface totale..... Appartement		16444 118	16444 118					
	226 -		Appartement Appartement	1 ^{er} Etage de la côte 3.40m à la côte 6.20m	121 148	121 148	34.63 42.36	63.32 77.45	83.36 101.96	50.69 62.00	Possède la PP224A au S/Sol Balcon=2m² Possède la PP225A au R.d.ch Possède la PP226A au S/Sol Balcon=2m²
	222 -	223 -	Cage d'escaliers et GT Murs, piliers et gaines		36 49	36 49					
	227 -	228 -	Terrasse inaccessible Vides		11 14	11 14					
			Surface 1 ^{er} étage.....		497	497	110.77	202.51	266.61	162.12	
	14 -		Vides Surface des Immeubles de 1 à 13 et 15.16 Surface Totale.....		10726 5221 16444	10726 5221 16444					

Mohamed MOUSSA
 Inspecteur Géomètre Topographe
 13, Zankat El Medina
 RAZAKAT TEL : 037 72 60.25

 Chef de Bureau d'Immobilier
Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 14)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675/38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN M²)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
229		Appartement		118	118	33.78	61.74	81.29	49.43	Possède la PP229A au S/Sol Balcon=2m² Possède la PP230A au S/Sol Possède la PP231A au S/Sol Balcon=2m²
230		Appartement		121	121	34.63	63.32	83.36	50.69	
231		Appartement		148	148	42.36	77.45	101.96	62.00	
222		Cage d'escaliers et GT	<u>2^{ème} étage</u> de la côte 6.40m à la côte 9.20m	36	36					
223		Murs, piliers et gaines		50	50					
228		Vides		14	14					
		Surface 2 ^{ème} étage.....		487	487	110.77	202.51	266.61	162.12	
14		Vides		10693	10693					
		Surface des Immeubles de 1 à 13 et 15,16		5264	5264					
		Surface Totale.....		16444	16444					
232		Appartement		118	118	33.78	61.74	81.29	49.43	Possède la PP232A au S/Sol Balcon=2m² Possède la PP233A au S/Sol Possède la PP234A au S/Sol Balcon=2m²
233		Appartement		121	121	34.63	63.32	83.36	50.69	
234		Appartement		148	148	42.36	77.45	101.96	62.00	
222		Cage d'escaliers et GT	<u>3^{ème} étage</u> de la côte 9.40m à la côte 12.20m	36	36					
223		Murs, piliers et gaines		50	50					
228		Vides		14	14					
		Surface 3 ^{ème} étage.....		487	487	110.77	202.51	266.61	162.12	
14		Vides		10700	10700					
		Surface des Immeubles de 1 à 13 et 15,16		5257	5257					
		Surface Totale.....		16444	16444					

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zoukayeh Al Madinet
 RAJBAT TEL : 057 72.60.25

Chef de Bureau d'Immatriculation

Mohamed EL AIDALOUSSI

Re: Réclamations résidence les cèdres 2011 et 2012

1 message

17 October 2019 at 11:32

Mohammed Squalli
To: [REDACTED], Wassim El Warzazi [REDACTED], Syndic cèdres <syndiccrs@gmail.com>

Bonjour Si Alaoui,

Suite à notre entretien téléphonique, Merci d'accélérer la procédure de recensement des travaux à réaliser au niveau de la résidence les cèdres.

La visite de votre équipe et celle du bureau d'étude début septembre n'a recensé que 4 immeubles sur 16 !!!

Les copropriétaires s'impatientent surtout pour les fissures et les problèmes d'étanchéité, **les pluies sont bientôt là.**

Nous avons vécu avec cette situation pendant longtemps et il n'est pas normale de continuer à subir les dégâts occasionnés par des défauts de construction ou la non finalisation des travaux par la CGI.

Merci pour une réaction rapide et efficace.

Mohamed SQUALLI
SYNDIC LES CÈDRES

On Fri, 26 Jul 2019 at 13:08, Mohammed Squalli [REDACTED]
Bonjour Si Alaoui,

En fichiers joint les réclamations de la résidence les cèdres 2011 et 2012 en plus d'un CR d'une réunion de suivi du 09 janvier 2012.

Cordialement,

M.SQUALLI

Syndic résidence les cèdres
0673405724

Re: Réclamations résidence les cèdres 2011 et 2012

1 message

17 October 2019 at 11:32

Mohammed Squalli
To: [REDACTED], Wassim El Warzazi [REDACTED], Syndic cèdres <syndiccrs@gmail.com>

Bonjour Si Alaoui,

Suite à notre entretien téléphonique, Merci d'accélérer la procédure de recensement des travaux à réaliser au niveau de la résidence les cèdres.

La visite de votre équipe et celle du bureau d'étude début septembre n' a recensé que 4 immeubles sur 16 !!!

Les copropriétaires s'impatientent surtout pour les fissures et les problèmes d'étanchéité, **les pluies sont bientôt là.**

Nous avons vécu avec cette situation pendant longtemps et il n'est pas normale de continuer à subir les dégâts occasionnés par des défauts de construction ou la non finalisation des travaux par la CGI.

Merci pour une réaction rapide et efficace.

Mohamed SQUALLI
SYNDIC LES CÈDRES

On Fri, 26 Jul 2019 at 13:08, Mohammed Squalli [REDACTED]
Bonjour Si Alaoui,

En fichiers joint les réclamations de la résidence les cèdres 2011 et 2012 en plus d'un CR d'une réunion de suivi du 09 janvier 2012.

Cordialement,

M.SQUALLI

Syndic résidence les cèdres
0673405724

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 16)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° : 64 675/38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MF)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU I/1000	QUOTE PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU I/10000	
255 ✓		Appartement ✓		96	96	27.23	92.93	66.13	40.22	Possède la PP255A au R.d.ch Possède la PP256A au R.d.ch
256 ✓		Appartement ✓		93	93	26.37	90.03	64.07	38.96	
257 ✓		Conciergerie ✓		28	28					
258 ✓		Entrée Imm, nourrice Cage d'escaliers, ascenseur, Local poubelle et GT ✓		45	45					
259 ✓		Murs, piliers et grilles ✓	RDCH	31	31					
		Surface RDCH.....	de la côte +0.40m à la côte 3.20m	293	293	53.60	182.96	130.20	79.18	
10 ✓		Délaissé ✓		84	84					
11 ✓		Jardins, allées ✓		8299	8299					
12 ✓		Lanterneaux ✓		7	7					
13 ✓		Murs de clôture ✓		134	134					
14 ✓		Vides sur rampe ✓		287	287					
		Surface Immeubles de I à 15 surface des parkings Aérien		5507	5507					
		Surface totale.....		1833	1833					
				16444	16444					
260 ✓		Appartement ✓		96	96	27.23	92.93	66.13	40.22	Possède la PP260A au R.d.ch Balcon=2m ² Possède la PP261A au S/Sol Balcon=2m ²
261 ✓		Appartement ✓		115	115	32.62	111.33	79.22	48.18	
258 ✓		Cage d'escaliers, ascenseur et GT ✓	1 ^{er} Etage	19	19					
259 ✓		Murs, piliers, dalle et gaines ✓	de la côte 3.40m à la côte 6.20m	32	32					
262 ✓		Terrasse inaccessible ✓		23	23					
263 ✓		Vides ✓		16	16					
		Surface 1 ^{er} étage.....		301	301	59.85	204.26	145.35	88.40	
		Vides		10726	10726					
14 ✓		Surface Immeubles de I à 15		5417	5417					
		Surface Totale.....		16444	16444					

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankat Al Madina
 RABAT TEL: 33 72 60.25

Agence Bureau d'Immatri-culation

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'taa Q-3-I-36 (Immeuble 16)
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675/38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE PART TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE PART TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000	
264 ✓		Appartement ✓		96	96 ✓	27.23	92.93	66.13	40.22	Possède la PP264A au R.d.ch Balcon=2m²
265 ✓	258 ✓ 259 ✓ 263 ✓	Appartement ✓ Cage d'escaliers, ascenseur et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓	2 ^{ème} étage de la côte 6.40m à la côte 9.20m	115 19 34 37	115 ✓	32.62	111.33	79.22	48.18	Possède la PP265A au S/Sol Balcon=2m²
	14 ✓	Surface 2 ^{ème} étage..... Vides Surface Immeubles de 1 à 15 Surface Totale.....		301 10693 5450 16444	301 ✓	59.85	204.26	145.35	88.40	
266 ✓		Appartement ✓		96	96 ✓	27.23	92.93	66.13	40.22	Possède la PP266A au R.d.ch Balcon=2m²
267 ✓	258 ✓ 259 ✓ 263 ✓	Appartement ✓ Cage d'escaliers, ascenseur et GT ✓ Murs, piliers et gaines ✓ Vides ✓	3 ^{ème} étage de la côte 9.40m à la côte 12.20m	115 19 34 37	115 ✓	32.62	111.33	79.22	48.18	Possède la PP267A au S/Sol Balcon=2m²
	14 ✓	Surface 3 ^{ème} étage..... Vides Surface Immeubles de 1 à 15 Surface Totale.....		301 10700 5443 16444	301 ✓	59.85	204.26	145.35	88.40	

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankar Al Medina
 CASABLANCA TEL: 07 73 80 25

Mohamed EL ANDALOUSSI

Mohamed EL ANDALOUSSI

Propriété dite : M'iaa Q-3-I-36 (Immeuble 16)
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° : 64 675/38

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		Dans l'Immeuble		Dans la résidence		OBSERVATIONS	
PRÉ-ATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	QUOTE PART INDIVIS AU 1/10000		
258 ✓		Appartement ✓	4 ^{ème} étage de la côte 12.40m à la côte 15.20m	96	96 ✓	27.23	92.93	66.13	40.22	Possède la PP268A au R.d.ch Balcon=2m² Possède la PP269A au S/Sol Balcon=2m²	
259 ✓		Appartement ✓		115	115 ✓	32.62	111.33	79.22	48.18		
	258 ✓	Cage d'escaliers, Ascenseur et GT ✓		19	19 ✓						
	259 ✓	Murs, piliers et gaines ✓		34	34 ✓						
	263 ✓	Vides ✓		37	37 ✓						
		Surface 4 ^{ème} étage.....	301	301 ✓							
	14 ✓	Vides	10691	10691 ✓							
		Surface Immeubles de 1 à 15	5452	5452 ✓							
		Surface Totale.....	16444	16444				711.60	432.78		
	270 ✓	Terrasse non constructible ✓	Terrasse au dessus de la côte 15.40m	263	263 ✓						
	258 ✓	Cage d'escaliers ✓		18	18 ✓						
	259 ✓	Murs, piliers et gaines ✓		17	17 ✓						
		Surface de la terrasse	298	298 ✓							
	14 ✓	vides	10722	10722 ✓							
		Surface Immeubles de 1 à 15	5424	5424 ✓							
		Surface Totale.....	16444	16444 ✓			1000	16444	10000		
Total de la résidence											

Mohamed MOUSSA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 13, Zankaj Al Medina
 RAMBAT POL / 037 72 60 25

Unité de Recueil d'Information

Mohamed MOUSSA

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de :

- fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18-00
- définir les parties de la résidence constituant les parties privatives qui seront affectés à l'usage exclusif de chaque copropriétaire et ceux formant les parties indivises ou communes et dont l'usage est ouvert à l'ensemble des copropriétaires de la résidence dénommée « LES CEDRES »
- définir les droits et obligations de chaque copropriétaire et d'en déterminer respectivement les conditions d'exercice et d'exécution.
- fixer les règles d'organisation, d'administration, d'entretien et de gestion de l'ensemble de la Résidence.
- prévoir les conditions d'amélioration de l'ensemble résidentiel, de son assurance, de sa reconstruction et les règles applicables en matière de litiges et de contestations ainsi que d'infractions par rapport aux dispositions du présent règlement.
- définir les règles de gestion du syndicat, de tenue de l'assemblée générale et de désignation du syndic.

Les dispositions du présent règlement sont donc opposables à tous les copropriétaires ainsi qu'à leurs ayants droits et ayants cause quels qu'ils soient. Le présent règlement et les modifications régulières qu'il peut connaître constituent la loi commune à laquelle tous les copropriétaires doivent se conformer, étant précisé qu'on entend par copropriétaire toute personne s'étant portée acquéreur d'un appartement dans le cadre de la résidence dénommée « LES CEDES »

Article 2 : Etendue du champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à tous les copropriétaires, abstraction faite de la nature du bien dont ils sont propriétaires dans la résidence (appartement). En cas de transfert de propriété, et quel qu'en soit la nature, les contrats devront impérativement faire référence à ce règlement, dont les dispositions seront opposables également et avec la même force, aux nouveaux acquéreurs et même aux locataires. La référence aux dispositions du règlement se fera également en cas de location, à condition toutefois que celle-ci satisfasse aux conditions requises par le présent règlement.

Article 3 : Droits de copropriété sur les parties communes

Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement.

Article 4 : Indivisibilité- cession-quitus

Les biens composant la résidence sont composés comme il est précisé au descriptif et au tableau de division, annexé ci-après, de la quote part des parties communes. Ils sont indivisibles et ne peuvent être attribués qu'en totalité sans possibilité de division. Tout partage en nature ou cession partielle sont sans effet à l'égard des autres copropriétaires. Les copropriétaires indivis désigneront leur représentant auprès du syndicat dans le cas où l'état d'indivision est issu d'une succession. Un droit de préférence pourrait être utilisé conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi 18-00. Tout nouvel acquéreur est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquiescer, un quitus délivré par le syndic. Faute d'avoir obtenu ce quitus, l'acquéreur sera substitué au vendeur et sera débité d'office dans la comptabilité du syndic des sommes dues par le cédant au titre du bien cédé.

Article 5 : Parties privatives

Les parties privatives sont constituées par les locaux et espaces qui, d'après l'état descriptif de division établi ci-après, sont compris dans la composition d'un appartement comme tel, sont affectés à son usage exclusif et particulier conformément à la destination qui leur est définie.

Les limites des parties privatives de chaque appartement, sont matérialisées par un liseré rouge dans les plans topographiques de copropriété déposés au service du cadastre de TEMARA

Elles comprennent notamment, sans que cette énonciation soit limitative :

- 1°/ - les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol.
- 2°/ - les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires, et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs.
- 3°/ - les barres d'appui des fenêtres, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires.
- 4°/ - les murs extérieurs de l'appartement et les cloisons intérieures avec leurs portes.

- 5°/ - les tuyaux, canalisations affectées à l'usage d'un local pour la distribution d'eau, d'électricité, pour l'évacuation des eaux usées, etc..... et cela depuis leurs branchements sur les canalisations communes.
- 6°/ - les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc.....
- 7°/ - les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères.
- 8°/ - les installations d'eau chaude et de climatisation.
- 9°/ - la serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent.
- 10°/-tout ce qui concerne la décoration : glaces, peintures, boiserie, etc.....
- 11°/-et d'une manière générale tout ce qui se trouvera à l'intérieur, des appartements dont chacun aura l'usage exclusif.

Article 6 : Parties indivises ou communes

Les parties communes sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou de plusieurs d'entre eux, sans que cette énonciation soit limitative :

Les parties communes comprennent :

- 1°/ - Canalisations souterraines : toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des parties privatives pour l'amenée de l'eau potable, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- 2°/ - L'installation téléphonique.
- 3°/ - Les espaces verts avec leurs équipements.
- 4°/ - et d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulations et locaux, qui ne sont pas affectés à l'usage d'un seul copropriétaire et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité.
- 5°/ - Canalisation : Toutes les canalisations, colonnes montantes, ou descendantes et de distribution notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations et conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque propriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux de l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres.
- 6°/ - Les compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de la résidence.
- 7°/ - Les installations d'éclairage se trouvant dans les allées extérieures pour l'usage commun des copropriétaires.
- 8°/ - Les locaux des poubelles avec leurs accessoires.
- 9°/- Les appareils et installations de défense contre l'incendie
- 10°/- Le local de gestion, dépendances et autres locaux des services communs.
- 11°/- Les murs de la clôture.
- 12°/- les conciergeries.
- 13°/- Les terrasses des immeubles.
- 14°/- Les allées piétonnes à l'intérieur de la Résidence.
- 15°/- Tous les espaces libres qui ne font pas parties de la propriété privée.

Article 7 : Droits des copropriétaires

1°/ - Dispositions générales :

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et de disposer à la condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires et de ne rien faire qui puisse compromettre leurs intérêts.

Il est expressément stipulé que chaque copropriétaire sera responsable de ses fautes et négligence ou de celles des personnes ou choses dont il répond à titre quelconque conformément aux dispositions des articles 77, 78, 85, 86 et 88 du Dahir formant code des obligations et contrats.

2° - Conditions d'occupation :

Les appartements sont destinés exclusivement à l'habitation. Et ne pourront être occupés que par des personnes de bonne vie et mœurs, de façon à ne pas nuire, par leur fait direct ou indirect, à la bonne tenue de la résidence.

L'exercice de toutes professions ou activités quelles qu'elles soient, est formellement interdit dans l'ensemble résidentiel.

La transformation des appartements en chambres meublées destinées à être louées séparément est également interdite.

Il ne pourra être placé d'objet dont le poids excéderait la limite de charges déterminées par les normes d'architecture ou d'ingénierie, de façon à ne pas compromettre la solidité des planchers et murs, ni lézarder le plafond.

Aucun entrepôt de matières inflammables, périssables ou susceptibles de dégager de mauvaises odeurs ne pourra être fait dans les locaux.

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de la résidence ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille, ou à son service, des visiteurs et en général de toute personne dont il est responsable. Il ne pourra faire ou laisser faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

3° - Dispositions particulières :

- Clôtures :

Il ne sera élevé aucune clôture en dur, bois ou grillage sur les limites mitoyennes aux parties communes ou privatives. Le syndic ou la société de Gestion pourra procéder directement et sans autorisation ni formalité préalable à la destruction de toute clôture édifiée en transgression de la présente clause, et ce, aux frais du contrevenant.

- Animaux :

Tous les animaux bruyants, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés et les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer, seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux ne soient à l'origine d'aucun trouble ou nuisance à la tranquillité de la résidence et devront être portés dans les bras ou tenu en laisse à l'intérieur des parties communes.

- Utilisations des fenêtres et balcons :

Il ne pourra jamais être étendu de linges aux balcons, et fenêtres qui devront être tenus en parfait état de propreté. Aucun objet à l'exception du mobilier usuel ne pourra y être déposé à demeure ; seule sera tolérée l'ornementation florale et végétale. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres.

- façades - Enseignes

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements régissant la voirie.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque est strictement interdite.

- Plaques d'identité :

Les propriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur logement une plaque comportant leur nom, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux, etc..... Devront être agréés par le syndic ou la Société de Gestion.

- Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

4° Travaux et modifications

a) Les copropriétaires devront souffrir sans indemnité, l'exécution des travaux de réparation ou modification qui deviendront nécessaires aux parties communes, et si nécessaires, livrer accès aux architectes, ingénieurs, entrepreneurs et ouvriers chargés de conduire ou de faire des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnité, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade et aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement etc....

b) Sous peine d'engager leur responsabilité, les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties divisées des travaux de modifications qui :

1 - Concernent les gros-œuvres de l'édifice où sont de nature à compromettre la nature de sa solidité ;

2 - Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barre d'appui, balcons, balustrades de façades et de terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuent à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des parties communes.

c) Quelle que soit la nature des travaux, et à condition qu'il ne s'agissent pas de travaux dont la réalisation est interdite, leur exécution doit être entreprise de préférence sous la surveillance de l'architecte qui a conçu l'ensemble résidentiel, et à défaut d'un architecte inscrit à l'ordre des architectes, aux frais des copropriétaires concernés et après accord écrit du syndic ou de la Société de Gestion.

d) Locations : Tout copropriétaire pourra consentir, dans les conditions prévues dans le présent règlement, à des personnes honorables la location des locaux dont il est propriétaire avec obligation de satisfaire aux conditions définies ci-après. Les contrats de location devront comporter l'obligation pour les locataires de se conformer à toutes les prescriptions du présent règlement et celles qui seront édictées par le règlement intérieur.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque nature quelles soient, le droit de jouir de ces dernières, demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties divisées et n'en pourra pas être séparé.

e) Parkings : Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant de l'essence ou des matières inflammables. Il est interdit de procéder au lavage de voiture. L'emploi des trompes et klaxons est strictement interdit dans les parkings de la Résidence.

5) interdictions

Les appartements composant le projet « LES CEDRES » sont situés à l'intérieur d'une résidence fermée disposant d'un seul accès sécurisé et surveillé. Ils sont soumis au régime de la copropriété et destinés exclusivement à l'habitation.

Sont donc interdits :

- toute modification touchant à l'aspect extérieur des bâtiments ;
- toute transformation consistant notamment à ouvrir des accès aux appartements à partir du mur extérieur.
- tout changement au niveau de la destination des appartements. Ces derniers ne peuvent en aucun cas servir pour l'exercice d'une activité commerciale ou autre.
- toute transformation en maison d'hôtes.
- Les locations à la journée ou pour des durées courtes.
- La réalisation de constructions dans les jardins privatifs des appartements et la surélévation des murs séparatifs.
- Toute construction, même légère, en terrasses des appartements

Article 8: Autres obligations des copropriétaires

1) Les copropriétaires sont soumis aux obligations prévues par la loi sur la copropriété, dont notamment :

- la contribution aux charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, à savoir :

- les taxes, charges de toutes natures auxquelles sont assujetties les fractions indivises ;
- les assurances contractées pour couvrir les risques concernant les bâtiments composant la résidence : incendie, explosion, dégât des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc..... ;
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et les frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées ci haut, ainsi que les honoraires des intervenants dus à cette occasion.

2) Les copropriétaires sont tenus de confier la gestion de la résidence à une société de gestion qui veillera au maintien l'entretien de parties communes.

3) Les copropriétaires déclarent adhérer au règlement de copropriété et au règlement intérieur de la résidence qui en fixe les règles et conditions de gestion ainsi que les modalités de location des habitations.

Article 9 : Répartition des charges communes

Les charges liées aux parties communes précisées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires concernées au prorata de la partie privative leur appartenant dans les parties communes et en fonction de leur jouissance effective desdites parties communes.

Article 10 : Date d'effet/ impôts et taxes

A compter de la date de leur entrée en jouissance, les copropriétaires acquitteront les impôts, taxes et tous frais afférents à la propriété immobilière ainsi que les frais d'entretien et de gestion auxquels seront soumises les parties divisées.

Article 11 : Compte des charges règlements Provision – clauses pénales

Clauses diverses – fonds de réserve

Pour permettre au syndic ou à la société de gestion de faire face aux dépenses concernant l'administration des diverses parties communes, un fonds de roulement sera constitué et mis à la disposition de la partie ayant la charge de gérer et entretenir la résidence.

Ce fonds sera alimenté à partir des contributions des copropriétaires concernés.

Article 12 : Arrêté des comptes des charges

Les comptes des charges communes seront arrêtés annuellement par le Syndic ou la société de gestion après approbation par l'assemblée générale des copropriétaires. Un relevé de compte sera adressé 21 (vingt et un) jours au moins à l'avance par le Syndic ou la société de gestion à chaque copropriétaire.

Article 13 : Règlement des charges

Le règlement des charges se fera mensuellement.

Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au Syndic ou la société de gestion leur quote part des frais et charges en espèces, par chèque bancaire ou par virement au compte ouvert à cet effet, et ce, au plus tard à la fin de chaque mois.

Article 14 : modalités de recouvrement des charges

Si un copropriétaire n'a pas versé l'acompte provisionnel ou sa part des charges annuelles fixées par le Syndic ou la société de gestion dans le délai d'un mois imparti, le Syndic ou la société de gestion lui adressera une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, aux fins de paiement des sommes réclamées, majorées des intérêts au taux légal en vigueur. Cette lettre recommandée sera adressée à l'adresse de l'appartement du copropriétaire défaillant, à moins qu'il n'ait élu par acte notifié au Syndic, un autre domicile, auquel cas la lettre recommandée sera adressée à la dernière adresse connue.

La date de mise en demeure sera prise en considération dans le calcul des intérêts, même si le défaillant s'abstient de retirer la lettre recommandée ou si la correspondance est retournée pour quelque motif que se soit.

Si les sommes réclamées ne sont pas intégralement payées dans les 15 jours de la première présentation de la lettre recommandée le Syndic ou la société de gestion pourra obliger le copropriétaire défaillant à payer par toutes les voies de droit.

Article 15 : Fonds de réserve

Afin de parer aux grosses réparations et dépenses extraordinaires, l'assemblée générale peut décider de la constitution d'un fond de réserve, par versement annuel supplémentaire, égal pour chaque copropriétaire au dixième du montant de sa quote part des frais et charges telles qu'elles résultent du budget prévisionnel.

Dès qu'il aura atteint la somme fixée par le Syndicat, compte tenu du montant prévisionnel des charges, ce fonds cessera d'être alimenté. Il sera fait appel à des nouveaux versements, lorsque par suite des dépenses, le fonds sera tombé en dessous de cette somme.

Ce fonds de réserve fera obligatoirement l'objet d'un dépôt à terme auprès d'un établissement bancaire. Les dépenses seront effectuées par le syndic ou la société de gestion sur autorisation de l'assemblée générale qui décide des répartitions ou travaux à faire, à charge pour le syndic ou la société de gestion de produire les justificatifs desdits travaux ou réparation à l'assemblée générale des copropriétaires. En cas d'urgence les travaux en question seront faits en dehors de cette autorisation mais les justifications doivent être apportées à posteriori.

Article 16 : solidarité en cas d'indivision

Dans les cas où une partie divise serait la propriété indivise entre plusieurs copropriétaires par suite d'héritage, ceux-ci seront tenus conjointement et solidairement et sans divisibilité au paiement des charges afférentes à leur propriété.

Article 17 : hypothèque au profit du syndic

Outre les dispositions des articles 15 et 16 ci-dessus, le paiement des charges communes par chacun des copropriétaires est garanti également par l'hypothèque instituée au profit du Syndicat des copropriétaires par loi 18-00 réglementant le statut de la copropriété.

Article 18 : Responsabilité supplémentaire des copropriétaires

Les copropriétaires qui aggraveraient par leurs agissements les charges communes, supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

Article 19: Contribution aux charges en cas d'inoccupation des lieux

La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujéti, est due même en l'absence de toute occupation et de tout usage des appartements.

Article 20 : Assurances

Le syndic est tenu de souscrire obligatoirement une assurance collective afin de se prémunir contre tout risque notamment les incendies et les explosions.

Toutefois, le syndic peut souscrire toutes polices d'assurances jugées nécessaires et dans l'intérêt de la résidence.

Article 21 : Indemnités

En cas de sinistre, les indemnités allouées en vertu des polices générales d'assurances souscrites par le Syndicat des copropriétaires directement par le biais du syndic ou société de gestion, seront encaissées par le syndic qui doit les reverser aux copropriétaires concernés au prorata des parts qu'ils détiennent dans la copropriété, à l'exclusion des indemnités dues au titre des effets personnels et du mobilier qui seront versées directement aux copropriétaires concernés.

Article 22 : Cas d'insuffisances des indemnités

En cas d'insuffisance de l'indemnité allouée au titre du sinistre pour les travaux de reconstruction, le supplément sera à la charge des copropriétaires dans la proportion du droit de copropriété de chacun. Le supplément sera exigible dans les trois mois de la réunion de l'assemblée qui aura décidé ce paiement ; les sommes non versées dans ce délai supporteront, de plein droit des intérêts au taux légal en vigueur.

Article 23 : le Syndicat

Conformément à l'article 13 de la loi n° 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, le syndic est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans ce syndic. Le syndic a pour objet la conservation de la résidence et d'une manière générale l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété.

Il a qualité pour agir en justice tant en sa qualité de demandeur qu'en sa qualité de défendeur, même contre certains de ses membres.

Dans le but d'organiser l'administration, l'entretien et la gestion de l'ensemble résidentiel et afin d'assurer les conditions d'amélioration de cet ensemble résidentiel, le syndic des copropriétaires regroupant tous les copropriétaires de la résidence sont soumis à l'obligation de créer un conseil dénommé conseil syndical conformément à l'article 29 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété.

Le conseil syndical donne plein pouvoir à la société de gestion, pour assurer la gestion de l'ensemble résidentiel pour son compte pour une durée de trois d'accord partie.

Article 24 : Assemblées Générales

L'assemblée générale tient sa première réunion sur l'initiative de l'un ou plusieurs copropriétaires. Et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de la loi n°18.00 précitée relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis et la législation en vigueur.

Conformément à l'article 19 de la loi 18-00, l'assemblée générale désigne parmi les copropriétaires présents ou représentés à la majorité des voix un syndic ainsi que son adjoint, Le syndic peut être désigné, à la même majorité parmi les tiers et peut être une personne physique ou morale exerçant à titre libéral la profession de gestion des immeubles, étant entendu que la mission de syndic sera confiée à la société de gestion dans les conditions définies ci haut.

A défaut de désignation d'un syndic et de son adjoint, ils le seront à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires par le président du tribunal de première instance après avoir informé l'ensemble des copropriétaires.

L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic et le cas échéant, sa rémunération à défaut, ils sont fixés par l'ordonnance de nomination.

Le syndic et son adjoint sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

L'assemblée générale désigne, le cas échéant les membres du conseil syndical.

Le syndic et son adjoint sont révoqués à la même majorité prévue aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas du présent article.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément à l'article 16 de la loi n°18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis.

L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigner un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion.

L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical.

L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires peut être tenue à la demande du syndic.

L'assemblée générale est chargée de :

- La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants et préserver l'esthétique et l'agencement de la résidence ;
- La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usages et assurer leur bonne jouissance ;
- La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- La désignation du ou des représentants du syndicat auprès du conseil syndical, s'il y a lieu ;
- L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;
- L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses, ainsi qu'une réserve pour la prise en charge des grands travaux d'entretien ;
- L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
- L'approbation du montant des charges et leur réparation.

Généralement toute question intéressant la résidence pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi, le présent règlement ou le règlement intérieur.

Article 25 : Convocation

Les copropriétaires sont soumis à l'obligation de se réunir une fois par an ou chaque fois que le syndicat juge nécessaire l'examen de la situation de la résidence.

A cet effet, une convocation dont le délai est 21 (vingt et un) jours au moins avant la date fixée, lui sera adressée par le syndic.

Article 26 : le syndic

Les attributions du syndic sont :

- L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;
- La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale ;
- La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;
- Veiller au bon usage des fractions indivises en assurant leur entretien, la garde de l'entrée de la résidence, des équipements et espaces communs et des parkings ;
- Les réparations urgentes ;
- La préparation du projet du budget du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;
- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- La collecte des cotisations des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser au moins les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;
- La tenue des archives et des registres relatifs à la résidence et au syndicat et la facilitation à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale.

Article 27 : Expiration de la mission du syndic

A l'expiration de sa mission le syndic ou son adjoint est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registre du syndicat, la situation de trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

Article 28 : Formalités

Un original du présent règlement de copropriété, l'état descriptif de division et les tableaux annexes seront déposés à la Conservation Foncière de Temara
Le conservateur de la propriété foncière de Témara est requis d'inscrire le présent règlement sur le titre foncier N° 64675/38.

Fait à Témara le 21 Décembre 2010



[Handwritten signature]
Fatima JADIR
Responsable du Département
Trésorerie

[Handwritten signature]
Yahya BELASRI
Directeur Commercial

[Handwritten notes in Arabic]
Fatima JADIR
405/1M
Yahya BELASRI
21 Dec 2010

نسخة مطابقة للأصل
Copie Certifiée Conforme à l'Originale

A2

04 JUL. 2012



الذي أطلعنا عليه و ارجع إلى صاحبه فوراً
Qui nous a été présenté et immédiatement
rejeté

[Handwritten signature]
BAICHA Benacher
Président du Conseil
Arrondissement Agdal-Ryad